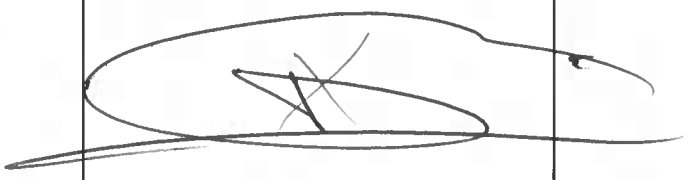
ABEILLE EPARGNE RETRAITE

Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
378 741 722 RCS Nanterre

COMPTE ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31-12-2022

Pour copie certifiée conforme



Denis BOURGEOIS
Directeur Général

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTES SOCIAUX 2022

Bilan

Compte de résultat

Engagements hors bilan

Information sur la variation des capitaux propres

Résultats des cinq derniers exercices

ANNEXE AUX COMPTES

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

A-1- Principes et modes d'évaluation retenus :
. Bilan
. Compte de résultat
. Hors bilan
. Eurocroissance
A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
A-3- Changements de méthode

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

B-1- Evolution des placements
B-2- Etat récapitulatif des placements
B-3- Participations dans des entreprises d'assurance liées ou avec un lien de participation, renseignements concernant les filiales et participations
B-4- Créances et dettes :
. créances et dettes ventilées selon leur durée
. créances et dettes techniques
B-5- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
Groupements dont l'entreprise est membre indéfiniment responsable
B-6- Composition de l'actionnariat
B-7- Variation des capitaux propres
B-8- Autres informations sur le bilan :
. détail des comptes de régularisation
. détail des provisions autres que techniques
. détail des provisions techniques d'assurance vie
B-9- Instruments financiers

C- Notes complémentaires sur le compte de résultat

C-1- Produits et charges des opérations techniques vie par catégories
C-2- Produits et charges de placements
Allocation règlementaire du résultat financier
C-3- Informations diverses sur le compte de résultat :
. charges de personnel,
. commissions afférentes aux opérations d'assurance directe,
. primes brutes émises,
. entrées et sorties de portefeuille
C-4- Incidences des évaluations fiscales dérogatoires
C-5- Différence entre la provision pour impôt constituée et l'impôt dû
C-6- Charge fiscale

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

C-7- Frais et commissions par nature et par destination
C-8- Variation des provisions d'assurance vie
C-9- Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

D- Autres informations

D-1- Consolidation
D-2- Informations sur le personnel et les dirigeants
D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes
D-4- Informations sur la provision pour risque d'exigibilité

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

ACTIF (en milliers d'euros)	31-12-2022 Montant net	31-12-2021 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	-
ACTIFS INCORPORELS	-	-
PLACEMENTS	**23 069 397**	**22 969 717**
Terrains et constructions	1 054 265	920 071
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	53 647	53 645
Autres placements	21 961 485	21 996 001
PLACEMENTS - CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	**6 727 997**	**6 982 123**
PARTS DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	-	-
Provisions assurance vie	-	-
CREANCES	**70 862**	**106 183**
Affaires directes :		
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
- Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres créances :		
- Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	7 037	7 353
- Débiteurs divers	63 825	98 830
AUTRES ACTIFS	**17 685**	**610**
Comptes courants et caisses	17 685	610
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	**757 733**	**841 876**
Intérêts et loyers acquis non échus	188 501	187 983
Autres comptes de régularisation	569 232	653 893
TOTAL ACTIF	**30 643 674**	**30 900 509**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2022 Avant Affectation	31-12-2022 Après Affectation	31-12-2021 Avant Affectation
CAPITAUX PROPRES	**1 166 444**	**1 166 444**	**1 265 667**
Capital social	553 879	553 879	553 879
Primes liées au capital social	142 429	142 429	142 429
Autres réserves	105 938	106 075	106 059
Réserve de capitalisation	207 147	207 147	315 626
Report à nouveau	97 018	156 914	127 617
Acompte sur dividende	-	-	-
Résultat de l'exercice	60 033	-	20 057
PASSIFS SUBORDONNES	**130 000**	**130 000**	**130 000**
Passifs subordonnés	130 000	130 000	130 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	**21 159 225**	**21 159 225**	**21 615 575**
Provisions assurance vie	20 349 845	20 349 845	20 842 324
Provisions pour sinistres à régler	220 693	220 693	200 204
Provision pour participation aux bénéfices	577 225	577 225	559 007
Autres provisions techniques	11 462	11 462	14 040
PROVISIONS TECHNIQUES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	**6 729 388**	**6 729 388**	**6 983 664**
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	**1 908**	**1 908**	**1 105**
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	**-**	**-**	**-**
AUTRES DETTES	**1 246 995**	**1 246 995**	**711 289**
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 967	1 967	1 821
- Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
- Dettes envers établissements de crédit	891	891	5 535
Autres dettes :			
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements	1 216 197	1 216 197	658 751
- Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	4 659	4 659	4 695
- Créanciers divers	23 281	23 281	40 487
- Dettes actionnaires	-	-	-
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	**209 714**	**209 714**	**193 209**
TOTAL PASSIF	**30 643 674**	**30 643 674**	**30 900 509**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE
(en milliers d'euros)

Nature des opérations	au 31-12-2022			au 31-12-2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES	**1 213 213**	**-**	**1 213 213**	**1 145 331**
PRODUITS DES PLACEMENTS	**851 571**	**-**	**851 571**	**712 421**
Revenus des placements	527 043	-	527 043	507 962
Autres produits des placements	87 229	-	87 229	78 031
Profits provenant de la réalisation de placements	237 299	-	237 299	126 428
AJUSTEMENT ACAV - (plus-values)	**877 715**	**-**	**877 715**	**1 081 747**
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**55 298**	**-**	**55 298**	**82 834**
CHARGES DE SINISTRES	**-1 620 651**	**-**	**-1 620 651**	**-1 592 582**
Prestations et frais payés	-1 600 213	-	-1 600 213	-1 652 273
Charges des provisions pour sinistres à payer	-20 438	-	-20 438	59 691
CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	**1 288 823**	**-**	**1 288 823**	**-239 908**
Provisions d'assurance vie	994 319	-	994 319	832 929
Provisions sur contrats en unités de compte	291 925	-	291 925	-1 077 553
Autres provisions techniques	2 579	-	2 579	4 716
PARTICIPATION AUX RESULTATS	**-558 197**	**-**	**-558 197**	**-560 116**
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	**-105 298**	**-**	**-105 298**	**-103 088**
Frais d'acquisition	-18 768	-	-18 768	-16 591
Frais d'administration et autres charges	-86 530	-	-86 530	-86 497
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
CHARGES DES PLACEMENTS	**-332 743**	**-**	**-332 743**	**-232 066**
Frais internes et externes de gestion	-32 370	-	-32 370	-68 002
Autres charges des placements	-79 722	-	-79 722	-66 193
Pertes provenant de la réalisation de placements	-220 651	-	-220 651	-97 871
AJUSTEMENT ACAV - (moins-values)	**-1 569 080**	**-**	**-1 569 080**	**-255 789**
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**-4 066**	**-**	**-4 066**	**-4 048**
PRODUIT DES PLACEMENTS TRANSFERES	**-17 163**	**-**	**-17 163**	**-15 298**
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	**79 422**	**-**	**79 422**	**19 438**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTE NON TECHNIQUE
(en milliers d'euros)

Nature des opérations	au 31-12-2022	au 31-12-2021
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	79 422	19 438
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	17 163	15 298
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	6 508	7 285
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-44 440	-973
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
PARTICIPATION DES SALARIES	-	-
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 380	-20 991
RESULTAT DE L'EXERCICE	60 033	20 057

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)	31-12-2022			31-12-2021
Catégories d'engagements	**Total**	**Autres entreprises liées**	**Autres**	
Engagements reçus				
Cautions	118	-	118	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	250 000	-	250 000	-
Autres engagements reçus	27 888 325 (1)	27 888 210	115	28 598 568
Total des engagements reçus	**28 138 443**	**27 888 210**	**250 233**	**28 598 568**
Engagements donnés				
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	475 555	-	475 555	450 121
Autres engagements donnés	27 926 990 (1)	27 897 003	29 987	28 738 059
Total des engagements donnés	**28 402 545**	**27 897 003**	**505 542**	**29 188 180**
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		-	-	
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-	
Encours d'instruments financiers à terme (engagements donnés)	537 311 (2)	-	537 311	740 279
Encours d'instruments financiers à terme (engagements reçus)	61 211 (2)	-	61 211	61 211

(1) Les modalités de coassurance du contrat Afer instituent une totale solidarité entre les deux coassureurs pour l'ensemble des engagements vis-à-vis des adhérents et des bénéficiaires.

A ce titre, chaque coassureur fait figurer dans ses engagements hors bilan le montant des provisions techniques comptabilisées par l'autre coassureur au titre du contrat Afer, soit 27.888,2 M€ au 31-12-2022 pour les provisions Abeille Vie.

'(2) Toutes les informations relatives à ces IFT sont détaillées dans l'annexe aux comptes (cf paragraphe Instruments financiers à terme)

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

INFORMATION SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

I - RESULTATS DE L'EXERCICE (total en milliers d'euros et en euros par action)		2021	2022
Résultat comptable	Milliers de €	20 057	60 033
	€ par action	1,46	4,37
Variation des capitaux propres	Milliers de €	16 178	-108 479
	€ par action	1,18	-7,90
Dividende proposé	Milliers de €	50 777	-
	€ par action	3,70	-

II - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)		2022
A	1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2021 avant affectation	1 245 610
	2. Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.M. du 07-06-2022	-30 720
	3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2022	1 214 890
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2022	
	1. Variation du capital	-
	2. Variation des autres postes	-
C	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs (A3+B)	**1 214 890**
D	Variations en cours d'exercice	
	1. Variation du capital	-
	2. Variation des primes, réserves, report à nouveau	-
	3. Variation des provisions réglementées	-
	4. Autres variations	-108 479
	TOTAL D	-108 479
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2022 avant A.G.O. (C+D)	**1 106 411**
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	-108 479
G	Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	**-108 479**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Art. R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)

(en euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451
Capital appelé	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451
Capital non appelé	-	-	-	-	-
b) Nombre d'actions émises	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475
Actions libérées	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475
Actions non libérées	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 321 205 894	1 328 331 727	1 050 911 917	1 145 330 848	1 213 212 866
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et	-	-	-	-	-
dotations aux amortissements et provisions	85 679 857	54 730 857	108 262 795	48 060 402	80 712 561
c) Impôts sur les bénéfices	30 432 515	22 993 683	34 004 684	20 991 173	-1 380 269
d) Résultat après impôts, participation des salariés et	-	-	-	-	-
dotations aux amortissements et provisions	48 847 764	22 248 730	66 805 024	20 057 424	60 032 592
e) Résultat distribué	75 479 113	25 113 959	-	50 776 858	-
III - RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais					
avant dotations aux amortissements et provisions	4,03	2,31	5,41	1,97	5,98
b) Résultat après impôts, participation des salariés, et					
dotations aux amortissements et provisions	3,56	1,62	4,87	1,46	4,37
c) Dividende attribué à chaque action	5,50	1,83	-	3,70	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des					
avantages sociaux	-	-	-	-	-

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Les comptes de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art. L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art. L.341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances et du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.
Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1er janvier 2016.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque :
Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).
En complément, cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

Situation internationale :

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances et ses filiales piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

Evolution de la gouvernance :

Il est enfin souligné le changement de Directeur Général intervenu le 11 mai 2022 et dans la continuité de ce changement, une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie du rapport sur la Gouvernance.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Faillite de la Silicon Valley Bank :
Le 10 mars 2023 marque le jour de la faillite de la Silicon Valley Bank, la banque spécialisée dans le financement de start-up du secteur des nouvelles technologies. Quelques jours plus tard, les autorités suisses ont été contraintes d'afficher leur soutien à Crédit Suisse qui avait vu son cours chuter jusqu'à 30 %. Les premières études menées sur ces deux événements révèlent une absence d'impact direct sur le groupe Aéma Groupe. Nous restons toutefois en vigilance quant à l'évolution de la situation.

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art. 112-1 du règlement ANC 2015-11.

Bilan

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend le prix de cession des encours AFER (51,4 M€) transférés à Abeille Epargne Retraite fin 2008 dans le cadre du rééquilibrage de la coassurance (50/50).
Cet actif incorporel a fait l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 11 ans à compter de l'exercice 2009. La valeur nette comptable est nulle depuis 2019.

PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotés sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :
- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n° 2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.

Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif du bilan.
En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charge.

Evaluation des immeubles

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie effectuée par un expert

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

indépendant. Entre deux expertises, une actualisation de la valeur de réalisation est effectuée au moins annuellement.

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit la société à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de réalisation.
Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Dans le cas d'immeubles destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération est la valeur vénale.

Evaluation des parts de sociétés immobilières

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :

- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution le plus récent connu à la date d'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient. Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'actif de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit la société à estimer la valeur recouvrable de l'actif concerné.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Au 31-12-2022, la provision pour dépréciation s'élève à 8,5 M€.

Placements en valeurs mobilières

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-10
Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, articles 123-6 à 19).

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes,
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Ces règles de dépréciation s'appliquent aussi aux cantons légaux.

Au 31 décembre 2022, 7 titres ont fait l'objet d'un calcul de valeur recouvrable. Il s'agit des titres suivants :

TITRES (ISIN)	Libellé
FR0010318386	CNP ASSUR 5.25% TF/TV PERP
FR0013330537	UNIBALL RODAMCO TV 18 PERP
XS1492580516	ELM BV TF/TV PERP *EUR
XS1811181566	GRAND CITY PRO TV18-PERP.
XS2010039548	DBF BV TF/TV PERP *EUR
XS2152296617	CDT SUISSE 3,05% 21-150933 IND
FR0014008256	MSFINANCE VRN 22/04/32 IND*EUR

Au 31 décembre 2022, la société a enregistré une dotation de provision pour dépréciation durable nette de dotation de 15 M€ pour les titres relevant de l'article R.343-10. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable des titres soumis à l'article R.343-10 est de 22,9 M€.

Valeurs amortissables soumises à l'article R.343-10 :

En application du règlement ANC n° 2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 (articles 123-6 à 19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ;

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurance (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

Les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2° quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO). La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'ancien article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9 ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, seuls les cours obtenus après la date d'inventaire ayant un impact significatif ont été retenus.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

L'émetteur SNS a fait défaut en 2013 ; par suite, les obligations SNS Bank ont été provisionnés à 100 %. Les titres n'ont donc pas été remboursés à terme, le 26/10/20. Nous avons repris la provision pour risque émetteur.
Pour tenir compte de l'action en justice intentée par Abeille Assurances au niveau de la cour européenne, nous avons constaté une créance financière sur l'émetteur SNS à hauteur de la valeur de remboursement; cette créance a été provisionnée à 100 %.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.
Au 31 décembre 2022, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille Epargne Retraite.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent les règles d'évaluation spécifiques définies à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur de réalisation.

Pensions livrées

Abeille Epargne Retraite réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenu.
Les titres remis en pension continuent à figurer au bilan de la société. La trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée en contrepartie d'une dette financière sur pension.

Synthèse des opérations de pension au 31-12-2022 :

	Prix de revient M €	Valorisation M €
Emprunt d'Etat	1243	1200
TOTAL	1243	1200

Instruments financiers à terme

La compagnie détient un swap de taux souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement et mis en place dans le cadre d'une opération de micro-couverture d'une OATi. Il a été négocié de gré à gré.

La compagnie a mis en place en 2016 des swaps de devise pour couvrir d'une obligation dans le cadre d'une stratégie de rendement ; il s'agit d'une opération de micro-couverture. Ce swaps de devise transforme les flux en devise de l'obligation en flux en euro. Ces flux euro sont convertis à un cours de change déterminé à la mise en place du swap de devise.

La compagnie a mis en place en 2020 des contrats d'achat à terme d'OAT (« forwards ») pour se couvrir en cas de hausse des prix des obligations, dans le cadre d'une stratégie d'investissement ; il s'agit d'opérations de micro-couverture. Ces opérations sont enregistrées en engagements hors bilan.

. Description des opérations et type de stratégie

Type d'instrument à terme	Nominal (M€)	Nature de la stratégie	Type de couverture	Type de marché	Type d'actifs couverts
Forwards à l'achat d'obligation	476,10	Stratégie d'investissement	Protection contre la baisse des taux et hausse des prix des obligations	gré à gré	Obligations

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Swap de taux en couverture d'une OATi	50,00	Stratégie de rendement	Protection contre la baisse de l'inflation et hausse des prix des obligations	gré à gré	Obligations
Currency Swap (devise)	11,21	Stratégie de rendement	Protection contre le risque de change (variation Euro/USD)	gré à gré	Obligations

. **Méthode d'évaluation** : les contreparties fournissent une valorisation, que nous contrôlons en la comparant avec une valorisation réalisée sur la base de modèles internes.

. **Principe et méthodes comptables**

-Les engagements au titre des opérations de Forward figurent en hors bilan.
-Swap de devise : Ces obligations sont traitées comme des obligations synthétiques générant des flux en euros (les flux en devise de l'obligation sont convertis en euro grâce à l'IFT). Aucun écart de change n'est enregistré en comptabilité.
-Swap de taux en couverture d'une OATi : l'obligation est traitée comme une obligation synthétique à taux fixe (les flux indexés à l'inflation de l'obligation sont convertis en flux taux fixe grâce à l'IFT)

. Primes, soultes, appels de marge et autres flux figurant en compte de régularisation actif et passif :

Type d'instrument à terme	Prime	Amortissements des Currency swaps	Durée résiduelle d'amortissement
Swap de taux	15,22	2,52	1 ans
Currency swap	0,08	0,05	5 ans

Le montant des dépôts de garantie versé aux contreparties s'élève à 273,5 M€.

- Aucune rupture de stratégie n'est intervenue au cours de l'exercice. Aucun impact résultat n'a donc été constaté au titre de rupture de stratégie.
Aucune déqualification de stratégie n'est intervenue au cours de l'exercice. Aucun flux n'a donc été enregistré en compte de régularisation au titre d'opérations déqualifiées

CREANCES

Elles correspondent aux créances nées d'opérations d'assurance directe et aux autres créances qui sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).
Les créances nées d'opérations d'assurance comprennent, entre autres, les primes restant à émettre, ainsi que les créances sur les assurés en instance d'encaissement ou de régularisation.
Quant aux autres créances, elles correspondent principalement aux acomptes versés à l'Etat concernant les prélèvements sociaux sur l'inscription en compte des assurés.
Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Néant.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation - actif et passif - sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulé entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2022, le capital social de votre société est composé de 13 723 475 actions de 40,36 € chacune, dont 13 723 474 détenues par Abeille Vie, le solde étant détenu par vos administrateurs.

PASSIFS SUBORDONNES

Titres subordonnés à durée indéterminée

AER a procédé le 16 août 2019 à l'émission de TSDI (titre subordonné à durée indéterminée) pour 130 000 000,00 €, avec paiement semestriel d'intérêts au taux EURIBOR 6 mois + 4,35 %. La date du call est prévue pour le 16 août 2029.
Ces titres sont portés en totalité par Abeille Vie.

RESERVE DE CAPITALISATION

La réserve de capitalisation est « destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu ». Elle est mouvementée à due concurrence des plus ou moins-values réalisées sur valeurs mobilières amortissables visées par l'article R.343-9 à l'exception des obligations à taux variable et des obligations à taux révisable.

Le décret 2015-513 du 7 mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non-vie ne répondant pas au seuil défini.

Le montant de ces versements ou prélèvements est calculé, selon des modalités précisées par arrêté du 30-12-2010 du ministre chargé de l'économie, en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession. Les mouvements à la réserve de capitalisation étant exclus du résultat fiscal, des aménagements des articles R.343-14 et A.343-3 du Code des assurances ont été approuvés visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux bénéfices réglementaire. En conséquence, l'effet d'impôt, est comptabilisé dans le compte de résultat non technique de l'assureur en contrepartie de la réserve de capitalisation.

Au 31 décembre 2022, il a été constaté une dotation nette de reprise de 146,3 M€ et l'incidence fiscale a généré une dotation nette de 37,8 M€ qui a été enregistrée dans le compte non technique pour la société Abeille Epargne Retraite, ce qui porte le stock de Réserve de Capitalisation à 207,1 M€.

PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle de l'engagement garanti compte tenu de la probabilité de versement, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005 depuis le 31 décembre 2006.

Depuis 2017, compte tenu des niveaux actuels des taux des marchés financiers et, dans l'objectif de sécuriser les engagements envers les assurés pour les années futures, Abeille Assurances avait décidé de provisionner ses rentes en service appliquant, au taux du tarif, un plafond.
Depuis 2019, le groupe a abaissé ce plafond de 2 % à 1,50 % pour tenir compte du contexte des taux. Le taux maximum de 1,50% a été maintenu en 2022.

Provision pour garantie plancher

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie, est calculée à partir du modèle de Black & Scholes.
Pour Abeille Epargne Retraite, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.

Une provision pour garantie plancher a été constituée d'un montant de 0,4 M€ au 31-12-2022.

Provisions pour participation aux bénéfices

En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices.
Conformément au code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non encore incorporées dans les prestations, provisions pour sinistres ou provisions mathématiques. Elles sont déterminées pour respecter les trois contraintes suivantes :

- une dotation minimale prévue par le code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers pondérés par le poids des capitaux propres doivent être distribués dans les huit ans),
- l'application des clauses contractuelles (revalorisations produit par produit),
- une provision pour participation aux bénéfices suffisante pour couvrir les revalorisations décidées (y compris celles des années antérieures non encore affectées).

Provisions pour sinistres vie

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés à la clôture de l'exercice.
Pour les contrats d'épargne, la provision est égale au capital garanti en cas de décès (somme des garanties en euros et contrevaleur en euros des garanties en unités de compte).

Les travaux significatifs sur les contrats d'assurance vie non réclamés, entrepris en 2014 par la société, se sont poursuivis sur 2022.
Ces éléments ont été partagés avec le régulateur.

Provision globale de gestion (PGG)

Conformément aux Art 142-6 du règlement ANC et Art 39 quinquies GC du code Général des Impôts, la provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Calcul de la provision

Le calcul s'effectue par ensemble homogène de contrats ; la provision est égale à la valeur actuelle de la différence entre les produits financiers et les charges de gestion futurs calculés année par année.

Les produits financiers futurs correspondent à la différence entre les provisions calculées aux taux de rendement prévisionnels des actifs et les provisions inscrites aux comptes des clients (y compris la participation aux bénéfices et après prélèvements des frais de gestion prévus aux contrats). Lorsque le taux d'intérêt garanti du contrat est supérieur au taux prévisionnel, les produits financiers sont nuls.

Les charges de gestion futures correspondent aux coûts d'administration augmentés des commissions versées sur encours et diminués des rétrocessions de commissions de placements s'il y a lieu.

La PGG a été constituée pour 0,4 M€ au 31-12-2022 contre 0,7 au 31-12-2021.

Provision pour risque d'exigibilité

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».
Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

Conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

a) pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.
b) pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date.
c) pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

Conformément à l'article R.343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la duration des passifs.

Conformément à l'article R.322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R.343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même code.

Les informations sur l'étalement de la PRE sont mentionnées en annexe D4, conformément à l'article 423-41 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Pour 2022, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est fixée par l'article R.343-3 du Code des assurances et son calcul est détaillé à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié. Cette provision est « destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Il s'agit d'une méthode de calcul rétrospective avec mutualisation des risques financiers sur l'ensemble des contrats d'une société. Sont concernés les contrats de capitalisation et d'assurance vie en euros. Les contrats à capital variable et les opérations de prévoyance collectives sont exclus du champ d'application.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Il est établi une comparaison entre le taux de rendement réel des actifs et le taux d'intérêt technique moyen y compris, le cas échéant, la participation aux bénéfices contractuellement garantie dans les conditions définies par l'article A.132-2 du Code des assurances, nets de chargements de gestion. Si le taux de rendement des actifs diminué d'un cinquième est inférieur à ce taux d'intérêt moyen des engagements, il doit être constitué une provision dont le montant est égal à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées avec un taux d'actualisation déterminé selon une des trois méthodes décrites à l'article 142-8 du règlement N° 2015-11 modifié et les provisions mathématiques à l'inventaire.

Au 31 décembre 2022, aucune provision pour aléas financiers n'est à constituer.

Provision de diversification

La provision de diversification est définie par l'article R.343-3 du code des assurances. Pour les engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, la provision de diversification correspond au nombre de parts acquises multiplié par la valeur liquidative de la part à la date d'arrêté.

La reprise à la provision de diversification s'élève à 2,6 M€ pour un montant en stock au 31-12-2022 de 11,5 M€, contre 14,1 M€ au 31-12-2021.

Provision collective de diversification différée (PCDD)

La provision collective de diversification différée est définie par l'article R.343-3 du Code des assurances. Elle est destinée au lissage de la valeur de rachat des contrats. Cette provision peut être abondée, dans les conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'économie, par la part des résultats qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision de diversification. Cette provision est reprise et donne lieu à une dotation de même montant à la provision de diversification, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Pour 2022, une dotation nette de 0,4 M€, au titre des dispositions du 10° de l'article R343-3 du code des assurances, a été constatée dans les comptes de la comptabilité auxiliaire Eurocroissance.

D'autre part, le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 , relatif aux transferts d'actifs vers des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification mentionnés à l'article L.134-1 du Code des assurances, autorise les entreprises d'assurance à inscrire en PCDD le transfert de plus-values latentes du Fonds Garanti en euros.

Depuis le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019, ce transfert de plus-values latentes peut être exercé tant que, à l'ouverture de chaque exercice comptable depuis l'entrée en vigueur du présent décret, le TEC 10 publié par la Banque de France est inférieur au taux de rendement récurrent de l'actif général constaté sur l'exercice précédent.

Le montant de la PCDD au 31-12-2022 est de 1,0 M€, contre 0,6 M€ au 31-12-2021.

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE

Les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire. Les ajustements des provisions techniques sont compris dans le poste de charges des provisions sur contrats en unités de compte figurant au compte technique. Les écarts de réévaluation sur les postes d'actifs correspondants sont portés aux postes d'ajustements ACAV (plus ou moins-values) selon leur nature (produits ou charges).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

DETTES - DEPOTS ESPECES DES CESSIONNAIRES

Néant.

AUTRES DETTES

Elles correspondent aux dettes nées d'opérations d'assurance directe et aux autres dettes qui correspondent aux emprunts sur pension de titres, aux prélèvements sociaux sur les prestations versées et aux charges à payer.

En 2022, le total des dettes sur emprunts de titres mis en pension de titres s'élève à 1 214,2 M€ et trouve sa contrepartie dans les placements à l'actif du bilan.

Compte de résultat

OPERATIONS D'ASSURANCE VIE

Primes

Les primes correspondent aux émissions (périodiques ou uniques) nettes d'annulations, et à la variation des primes restant à émettre.

Les transferts de contrats en euros vers les contrats multisupports permis par l'amendement Fourgous ne sont pas comptabilisés en chiffre d'affaires, mais sont assimilés à des arbitrages pris en compte dans les sinistres d'un point de vue comptable.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres et capitaux échus, aux versements périodiques de rentes, aux rachats, aux participations aux bénéfices directement incorporées et intérêts techniques inclus dans les prestations versées.
Ils incluent également les frais de gestion des sinistres et des règlements de prestations.

OPERATIONS DE REASSURANCE VIE

Néant.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO. Les montants de plus ou moins-values sur cessions des titres obligataires à taux fixe soumis à l'article R.343-9 sont compensés par des dotations ou prélèvements à la réserve de capitalisation.

Le résultat de la gestion des placements figure dans le compte de résultat technique vie. Conformément au code des assurances, une fraction de ces produits est transférée au compte non technique et au compte technique non-vie.

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite reventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Ils sont ensuite affectés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015).

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances Holding et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille Epargne Retraite verse à Abeille Assurances Holding une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos et à la liquidation de l'impôt sur les sociétés.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.
Les modalités de coassurance du contrat AFER instituent une totale solidarité entre les deux coassureurs pour l'ensemble des engagements vis-à-vis des adhérents et des bénéficiaires.
A ce titre, chaque coassureur fait figurer dans ses engagements hors bilan le montant des provisions techniques comptabilisées par l'autre coassureur au titre du contrat AFER, soit 27 888,2 M€ au 31-12-2022 pour les provisions Abeille Vie.

Eurocroissance

Le contrat multisupport d'assurance sur la vie en vue de la retraite, souscrit par l'Association Française d'Epargne et de Retraite (AFER) auprès des sociétés d'assurances Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite en coassurance à parts égales, propose un support Eurocroissance depuis le 10 juin 2015.

Pour le support AFER Eurocroissance, les deux coassureurs établissent un compte de résultat technique et financier relatif à la gestion des actifs cantonnés correspondants, contractuellement à chaque valorisation de part hebdomadaire, et règlementairement à chaque trimestre civil.

1 - Spécificités comptables

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Les opérations relatives au canton AFER Eurocroissance sont définies principalement au Livre II titre III du règlement ANC N° 2015-11.

L'actif des placements est cantonné dans nos systèmes de comptabilité valeurs mobilières Oméga FA et de comptabilité immobilier Altaix ; en l'occurrence, dans un portefeuille dédié dont les données sont interfacées dans notre système comptable sur un fonds dédié à ce canton (fonds 4110).

Les flux de passif de primes, prestations et provisions techniques du support AFER Eurocroissance sont intégrés en comptabilité sur le même fonds.

La comptabilité auxiliaire d'affectation du canton AFER Eurocroissance est issue de la comptabilité analytique de la société par extraction des données sur le Fonds AFER Eurocroissance ; en l'occurrence sur le fonds 4110 renseigné sur tous les flux des comptes de bilan et de résultat.

2 - Particularités des opérations afférentes aux engagements donnant lieu à constitution d'une Provision de Diversification (PdD)

Valorisation des actifs :

Les actifs afférents au support AFER Eurocroissance sont évalués à la valeur de réalisation (traitement de réévaluation). La variation de valeur, d'une période à l'autre, de ces placements est constatée dans le compte de résultat de la comptabilité auxiliaire d'affectation.

Lors des cessions d'actifs, les plus ou moins-values sur les placements sont déterminées par différence entre le prix de cession et la dernière valeur de réévaluation.

Le total des placements au 31-12-2022 atteint 140,1 M€, soit 70,05 M€ par coassureur.

Valorisation hebdomadaire de part de la PdD :

La valeur de part est égale au rapport entre :

- la valeur de marché des placements, après prélèvement des frais prévus au contrat, plus les flux non encore investis, moins les Provisions Mathématiques (PM), moins la Provision Collective de Diversification Différée (PCDD)

sur

- le nombre de parts de Provision de Diversification

  - la valeur de marché des placements, après prélèvement des frais prévus au contrat, est déterminée comme suit :
    - La valeur de réalisation retenue, pour les actions cotées et les obligations, est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.
    - Pour valoriser les parts des OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de la réévaluation.
  - les flux non encore investis, les éléments de passif et le nombre de parts de PdD sont issus du système de gestion.

En tout état de cause la valeur de part ne peut être inférieure à la valeur de parts de PdD minimum fixée contractuellement à 1 €.

La dernière valeur de la part de provision de diversification connue au 28-12-2022 s'établit à 203,7481 euros.

Valorisation de la PM :

Sur le support AFER Eurocroissance, la Provision Mathématique (PM) correspond, pour chaque adhésion, à la valeur actuelle de la garantie au terme, actualisée à un taux fonction des taux TEC publiés par la Banque de France.
Cette valeur correspond à la provision mathématique (PM) en euros.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Son montant s'élève au 31-12-2022 à 115,0 M€, soit 57,5 M€ par coassureur.

Valorisation de la PdD :

Les engagements exprimés en parts de PdD correspondent, à la souscription, à la différence entre la prime investie et la PM en euros puis convertie en nombre de parts avec la valeur liquidative publiée à la date de valeur.
La provision de diversification correspond à la contre-valeur en euros de ce nombre de parts calculée en utilisant la valeur de la part de PdD à la date d'inventaire ou d'opération.

Son montant s'élève au 31-12-2022 à 22,92 M€, soit 11,46 M€ par coassureur.

Valorisation des contrats :

La valeur de rachat pour le client est égale à la somme de la PM de son adhésion et de la contre-valeur en euros des parts de PdD inscrites sur son adhésion.
Les droits des assurés évoluent à la hausse comme à la baisse, les seules garanties sont le montant au terme, le nombre de parts de PdD et la valeur minimum de la part de PdD.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Evolution de la PCDD :

En M€	**Au 100%**	Par coassureur
Solde au 31-12-2021	1,12	0,56
Distribution aux contrats sous forme de parts	-0,39	-0,20
Dotation nette issue du mécanisme automatique du lissage de la performance de la part de PdD	1,28	0,64
Dotation issue du transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros	0,00	0,00
Solde au 31-12-2022	2,01	1,00

En 2022, il n'y a pas eu de transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros tel qu'autorisé par le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 puis par le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019.

Par ailleurs, une distribution aux contrats des adhérents de parts de PdD, issue d'une reprise de PCDD, a été réalisée en 2022 pour un total de 0,39 M€, soit 0,20 M€ par coassureur.

La mise en place en 2017 du mécanisme de dotation et reprise automatique régi par un arbre de décision, permet de lisser la performance de chaque valorisation de la part de PdD. L'impact de ce mécanisme sur la PCDD se traduit en 2022 par une dotation nette de 1,28 M€, soit 0,64 M€ par coassureur.

Le montant de PCDD s'élève au 31-12-2022 à 2,00 M€, soit 1,00 M€ par coassureur.

3 - Données selon arrêté du 13 juillet 2016 relatif aux obligations d'information.

La collecte :

Elle s'élève à 1,0 M€ en 2022 (2,6 M€ en 2021) soit 0,5 M€ par coassureur.

Transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros vers le canton AFER Eurocroissance :

Notre organisme a décidé de ne pas mettre en œuvre, pour l'exercice 2022, le mécanisme de transfert d'actifs présentant des « plus-values latentes » du fonds euros vers les fonds Eurocroissance, tel qu'autorisé par le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 et modifié par le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE

Néant.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN

NOTE B1 - EVOLUTION DES PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Transfert Mouvements de l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Actifs incorporels	51 400	-	51 400
Terrains et constructions	939 805	139 747	1 079 552
Entreprises liées et participations	53 645	2	53 647
Autres placements	22 003 925	-19 559	21 984 366
Placements des contrats en UC	6 982 123	-254 126	6 727 997

Nature de l'actif	Montant cumulé des amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises et cessions de l'exercice	Montant cumulé des amortissements et provisions en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Actifs incorporels	51 400	-	-	51 400	-
Terrains et constructions	19 733	6 302	749	25 286	1 054 265
Entreprises liées et participations	-	-	-	-	53 647
Autres placements	7 925	17 346	2 389	22 881	21 961 485
Placements des contrats en UC	-	-	-	-	6 727 997

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B2 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
Placements et instruments financiers à terme			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 079 552	1 054 266	1 142 727
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	53 648	53 648	57 136
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	4 354 184	4 331 303	4 342 421
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	16 889 763	17 343 188	14 788 303
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-268 073
IFT stratégies de rendement	-15 034	-12 568	-14 562
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés	373 038	373 038	373 038
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	273 473	273 473	273 473
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	1 344 425	1 344 425	1 344 425
- titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- autres OPCVM	5 139 537	5 139 537	5 139 537
- obligations et autres titres à revenu fixe	244 035	244 035	244 035
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégies de rendement			
- autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	29 751 654	30 156 912	27 705 094
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	16 225 618	16 679 043	14 157 429
décote non encore amortie	-	235 606	-
prime de remboursement non encore reprise	-	-1 205 317	-
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	6 798 039	6 749 872	6 819 669
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	6 727 997	6 727 997	6 727 997
- placements évalués conformément à l'article 232-19 et suivants du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	29 681 588	30 086 846	27 635 029
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	0	0	0
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature	70 066	70 066	70 066
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	29 620 827	30 026 287	27 594 446
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	130 827	130 625	110 648

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte (poste 3)	23 069 397
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	6 727 997
Sous-total bilan (classe 2)	29 797 394

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	569 124
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	-197 039
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	-
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	-12 568
Total des placements en valeur nette	**30 156 912**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Abeille Epargne Retraite - Comptes au 31-12-2022

QUOTE-PART MENTIONNEE A L'ARTICLE R.344-1

Quote-part mentionnée à l'article R.344-1 des actifs transférables en cas de transfert total du portefeuille : 92,94 %

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B3 (A) - PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE LIEES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION
(en milliers d'euros)

SOCIETE	31-12-2022	31-12-2021
Entreprises liées	-	-
TOTAL	-	-

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B3 (B)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
(art 423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)
(en milliers d'euros)

Société	Capital social	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Valeur brute	Valeur nette						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1. Filiales : > 50% du capital											
Primotel Europe (1)	8 996	42 310	99,39	53 645	53 645	-	-	-	(106)	-	
SCI Anjou	68 077	58 661	61,94	84 320	84 320	51 775	-	5 992	2 041	-	
2. Participations : de 10% à 50% du capital											
SCI Afer Immo	1 185 600	203 914	50,00	847 372	847 372	-	-	25 614	(19 034)	3 649	
SCI Afer Immo 2	972 000	63 392	50,00	570 383	570 383	-	-	17 112	10 048	2 305	
SCI Jeuxneufs (1)	20 300	(9 944)	50,00	51 551	51 551	15 024	-	1 700	(1 053)	-	
AFER PIERRE (1)	143 355	389	50,00	160 973	160 973	-	-	295	389	584	
SCI Experimmo	318 265	4 199	50,00	16 431	16 431	-	-	4 923	(182)	-	
SCI Charles Hermite	316 582	6 602	30,70	99 984	99 984	4 376	-	13 797	(5 666)	486	
SCI Reiwa	21 003	74 126	16,60	17 436	17 436	8 732	-	-	(8 895)	-	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
B - Renseignements globaux concernant les filiales et participations											
1. Filiales											
1) françaises				-	-	-	-	-	-	-	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	
2. Participations											
1) françaises				-	-	-	-	-	-	-	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
1) françaises				63 083	63 083	-	-	-	-	758	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	

Nota : ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation.

(1) Comptes 2021

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B4 - CREANCES ET DETTES
(en milliers d'euros)

4.1 - CREANCES ET DETTES VENTILEES SELON LEUR DUREE

POSTES DU BILAN	31-12-2022			31-12-2021
	JUSQU'A 1 AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Créances :				
Primes acquises et non émises	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	7 037	-	-	7 353
Débiteurs divers	63 825	-	-	98 830
TOTAL	**70 862**	**-**	**-**	**106 183**
Dettes :				
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 967	-	-	1 821
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Dettes auprès établissements de crédit et découvert bancaire	891	-	-	5 535
Autres emprunts, dépôts et cautionnement	1 216 197	-	-	658 751
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	4 659	-	-	4 695
Créanciers divers	23 281	-	-	40 487
TOTAL	**1 246 995**	**-**	**-**	**711 289**

4.2 - CREANCES ET DETTES TECHNIQUES

ASSURANCE ET REASSURANCE	31-12-2022		31-12-2021	
	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Assurance :				
Assurés	-	138	-	167
Intermédiaires d'assurance	-	1 829	-	1 654
Coassureurs	-	-	-	-
Réassurance :				
Acceptations	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**1 967**	**-**	**1 821**

N.B.: Les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B5.1 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
(en milliers d'euros)

Nature des opérations	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Actions et parts	53 647	-
Autres placements	-	-
Provisions	-	-
Prêts	-	-
Comptes à terme	-	-
Comptes courants cessions retrocessions	-	-
Débiteurs divers	-	-
Créditeurs divers	-	-

NOTE B-5.2 - GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Nom	Siège	Forme juridique
G.I.E. AFER	36 rue de Châteaudun 75009 Paris	Groupement d'intérêt économique
G.I.E. d'Abeille Assurances	80 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement d'intérêt économique
Groupement de fait du pôle Vie	70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Groupement de fait du pôle Dommages	13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Aviva Europe Services EEIG (liquidation en octobre 2022)	One Park Place Hatch Street Dublin 2, Irlande	Groupement européen d'intérêt économique

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B6 - COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnaires	Nombre d'actions d'une valeur nominale de 40,36 €
Aviva Vie	13 723 474
Autres (dont administrateurs)	1
TOTAL	**13 723 475**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B7 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)

	Soldes début d'exercice 01-01-2022	Affectation du résultat 2021	Mouvements sur capitaux propres	Résultat 2022	Soldes fin exercice 31-12-2022
Capital social	**553 879**	**-**	**-**	**-**	**553 879**
Primes liées au capital social	**142 429**	**-**	**-**	**-**	**142 429**
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves :	**421 685**	**(121)**	**-108 479**	**-**	**313 085**
Réserve légale	-	-	-	-	-
Réserves statutaires et contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves réglementées :					
- Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
- Réserve de capitalisation	315 626	-	(108 479)	-	207 147
Autres réserves :					
- Réserve pour éventualités	-	-	-	-	-
- Réserves diverses	100 000	-			100 000
- Réserve pour fonds de garantie prévue à l'article R.423-13 du Code des assurances	6 059	(121)	-	-	5 938
- Réserve du report de charge de PRE prévue à l'article R.343-6 du Code des assurances	-	-	-	-	-
Provisions réglementées :	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
- Plus-values réinvesties	-	-	-	-	-
Report à nouveau	**127 617**	**(30 599)**	**-**	**-**	**97 018**
Acompte sur dividendes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat de l'exercice	**20 057**	**(20 057)**	**-**	**60 033**	**60 033**
TOTAL	**1 265 667**	**(50 777)**	**(108 479)**	**60 033**	**1 166 444**
Dividende de l'exercice précédent		**50 777**			

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B8 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

8.1 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers d'euros)

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	31-12-2022	31-12-2021
Intérêts et loyers acquis non échus	188 501	187 983
dont loyers courus	*2 134*	*3 340*
Frais d'acquisition reportés	-	-
Autres comptes de régularisation		
Charges à répartir	-	-
Charges payées ou comptabilisées d'avance	-	-
Comptes d'attente	-	-
	-	-
Différences sur prix de remboursement	569 124	653 746
Instruments financiers à terme	108	147
TOTAL	**757 733**	**841 876**

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	31-12-2022	31-12-2021
Comptes d'attente	-	-
Amortissement différences sur prix de remboursement	197 039	183 222
Primes courues sur produits dérivés	-	-
Instruments financiers à terme	12 675	9 987
Autres comptes de régularisation	-	-
TOTAL	**209 714**	**193 209**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

8.2 - DETAIL DES PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES
(en milliers d'euros)

INTITULE DE LA PROVISION	31-12-2022	31-12-2021
Provision pour litiges	1 908	1 105
Autres provisions pour risques	-	-
TOTAL	**1 908**	**1 105**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

8-3- PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE
(en milliers d'euros)

INTITULE	31-12-2022	31-12-2021
PROVISIONS TECHNIQUES		
Provisions d'assurance vie	20 349 845	20 842 324
Provisions pour frais d'acquisition reportés	-	-
Provisions pour sinistres à payer	220 693	200 204
Provisions pour participation aux bénéfices	577 225	559 007
Autres provisions	11 462	14 040
TOTAL	**21 159 225**	**21 615 575**
PROVISIONS TECHNIQUES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE		
Provisions d'assurance vie	6 729 388	6 983 664
Provisions pour frais d'acquisition reportés	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-
TOTAL	**6 729 388**	**6 983 664**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B9 - INSTRUMENTS FINANCIERS
(en milliers d'euros)

INTITULE	2022 Montant notionnel	2021 Montant notionnel
SWAP de taux engagement reçu	-50 000	50 000
SWAP de taux engagement donné	50 000	-50 000
Currency SWAP engagement reçu	-11 211	11 211
Currency SWAP engagement donné	11 211	-11 211
FORWARD engagement donné	476 100	679 068
	476 100	**679 068**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

C - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE C1 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES PAR CATEGORIES
(en milliers d'euros)

DESIGNATION	Autres Contrats Individuels Vie en euros		Contrats Collectifs en cas de vie en euros	Contrats en unités de compte		Eurocroissance	Total Affaires directes France	Succursales dans Union Européenne	TOTAL GENERAL
	PU/VL	PP		PU	PP				
Primes	916 014	5 341	2 981	279 590	902	504	1 205 332	7 881	1 213 213
Charges des prestations	1 696 083	9 654	17 083	-151 599	-994	12 142	1 582 369	38 282	1 620 651
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-921 989	-4 913	-15 596	-284 978	-966	-21 373	-1 249 815	-39 008	-1 288 823
Ajustement ACAV	-	-	-	-682 900	-2 748	-	-685 648	-5 717	-691 365
Solde de souscription (A)	**141 920**	**600**	**1 494**	**33 267**	**114**	**9 735**	**187 130**	**2 890**	**190 020**
Frais d'acquisition	11 850	189	42	6 018	29	-	18 128	640	18 768
Autres charges de gestion nettes	34 956	347	297	-1 445	195	-	34 350	949	35 299
Charges d'acquisition et de gestion nettes (B)	**46 806**	**536**	**339**	**4 573**	**224**	**-**	**52 478**	**1 589**	**54 067**
Produits nets des placements	448 668	2 821	6 104	38 453	139	-9 094	487 091	14 575	501 666
Participation aux résultats	496 439	3 039	5 974	37 333	125	641	543 551	14 646	558 197
Solde financier (C)	**-47 771**	**-218**	**130**	**1 120**	**14**	**-9 735**	**-56 460**	**-71**	**-56 531**
Primes cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part. réassureurs dans les charges des prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part. réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part. réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance (D)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) :	**47 343**	**-154**	**1 285**	**29 814**	**-96**	**-**	**78 192**	**1 230**	**79 422**
Hors compte :									
Montant des rachats	938 789	8 176	10 030	-151 592	-1 026	12 142	816 519	29 663	846 183
Intérêts techniques bruts de l'exercice	94 532	595	1 962	-	-	-	97 089	2 801	99 891
Provisions techniques brutes à la clôture	20 111 211	124 455	265 786	6 668 684	24 103	69 951	27 264 190	624 422	27 888 611
Provisions techniques brutes à l'ouverture	20 516 686	126 480	274 833	6 916 368	24 944	90 683	27 949 994	649 245	28 599 239

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C2.1 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Produits des placements					
Revenus des participations	-	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	-	21 789	21 789	19 178
Revenus des autres placements	-	-	591 763	591 763	567 546
Reprises de provisions	-	-	2 389	2 389	1 227
Reprise sur réserve de capitalisation	-	-	171 076	171 076	2 515
Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	64 554	64 554	121 955
TOTAL	**-**	**-**	**851 571**	**851 571**	**712 421**
Charges des placements					
Frais internes et externes de gestion	-	-	32 370	32 370	68 002
Charges des placements	-	-	56 136	56 136	60 102
Dotations aux provisions	-	-	23 647	23 647	8 035
Dotation à la réserve de capitalisation	-	-	24 819	24 819	25 113
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	195 771	195 771	70 814
TOTAL	**-**	**-**	**332 743**	**332 743**	**232 066**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C2.2 - ALLOCATION REGLEMENTAIRE DU RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)

	2022	2021
Compte technique vie	501 665	465 057
Compte non technique	17 163	15 298
TOTAL - Produits des placements	**518 828**	**480 355**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C3 - INFORMATIONS DIVERSES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
(en milliers d'euros)

NATURE DES POSTES	2022	2021
a) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	-	-
Charges sociales	-	-
Autres charges sur rémunération	-	-
TOTAL	**-**	**-**
b) COMMISSIONS AFFERENTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE		
Commissions vie	75 191	74 691
TOTAL	**75 191**	**74 691**
c) PRIMES BRUTES EMISES		
Assurance vie :		
Primes d'assurance directe en France	1 205 331	1 137 375
Primes d'assurance directe dans l'U.E. (hors France)	7 882	7 956
TOTAL	**1 213 213**	**1 145 331**
d) ENTREES ET SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Entrées de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	-	-
Sorties de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	-	-
TOTAL	**-**	**-**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C4 - INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Résultat de l'exercice	60 033	20 057
Provision pour impôt de l'exercice	200	20 620
Résultat avant impôt	60 233	40 677
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-
Résultat, hors évaluations fiscales dérogatoires, avant provision pour impôts	**60 233**	**40 677**

NOTE C5 - DIFFERENCE ENTRE LA PROVISION POUR IMPÔT CONSTITUEE ET L'IMPÔT DÛ
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Provision pour impôt constituée	200	20 620
Impôt dû	-	17 412
Différence	**200**	**3 208**

NOTE C6 - CHARGE FISCALE
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Charges liées au contrôle fiscal et rappels d'impôts	-	-2
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	200	20 620
Excédent sur provision constituée à la clôture de l'exercice précédent	-1 580	373
Charge fiscale comptabilisée	**-1 380**	**20 991**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C7 - FRAIS ET COMMISSIONS PAR NATURE ET PAR DESTINATION
(en milliers d'euros)

FRAIS PAR NATURE

Intitulé	2022	2021
Commissions	75 191	74 691
Charges externes	27 680	26 438
Impôts et taxes	5 059	5 046
Charges de personnel	-	-
Autres charges de gestion courante	-	-
Amortissements et provisions	803	203
sous-total des charges par nature	**108 733**	**106 378**
Frais d'acquisition reportés	-	-
Frais d'administration	-	-
Frais de règlements des sinistres	277	291
Commissions reçues des réassureurs	-	-
sous-total autres charges	**277**	**291**
TOTAL	**109 010**	**106 669**

FRAIS ET COMMISSSIONS PAR DESTINATION

Intitulé	2022	2021
Frais de règlements des sinistres	1 276	1 389
Frais d'acquisition	18 769	16 591
Commissions reçues des réassureurs	-	-
Frais d'administration	86 530	86 497
Frais de gestion des placements	2 435	2 192
TOTAL GENERAL PAR DESTINATION	**109 010**	**106 669**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C8 - VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE REASSURANCE ENTRE BILAN D'OUVERTURE ET LE BILAN DE CLOTURE
(en milliers d'euros)

DESIGNATION	2022	2021
Charges des provisions d'assurance vie	-994 319	-832 929
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporées directement	99 912	101 051
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	401 928	399 700
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	**-492 479**	**-332 178**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C9 - TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS
(en milliers d'euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
A- Participation aux résultats totale (A1+A2) :	**587 767 (*)**	**518 607 (*)**	**463 076 (*)**	**560 042 (*)**	**557 752 (*)**
A1- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	586 665	193 571	466 958	504 000	539 979
A2- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 102	325 036	-3 882	56 042	17 773
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A.132-10 :					
B1- Provisions mathématiques moyennes	21 991 195	22 266 001	22 151 837	21 683 037	21 307 045
B2- Montant minimal de la participation aux résultats	495 184	421 384	435 951	459 005	466 025
B3- Montant effectif de la participation aux résultats :	585 251	518 485	462 744	556 515	519 907
B 3 a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	584 149	193 449	466 626	500 473	502 134
B 3 b - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 102	325 036	-3 882	56 042	17 773

Selon le texte de l'arrêté du 07-07-2010 qui prévoit un encadrement des modalités de garantie d'un taux minimum par les entreprises d'assurance.
Le montant minimal annuel de la participation aux bénéfices est augmenté d'un montant égal à la somme, contrat par contrat, du produit de la provision mathématique ayant bénéficié pour l'exercice en cours, d'un taux garanti supérieur au taux moyen servi aux assurés (III de l'article A.132-3 du code des assurances), par la différence entre le taux garanti à ladite provision mathématique et le taux moyen servi aux assurés défini précédemment.
(*) hors PCDD (A.333-7)

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D1 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels d'Abeille Epargne Retraite sont consolidés :

Au niveau groupe :

par intégration globale dans les comptes combinés d'Aéma Groupe
dont le siège social est situé au 17 place Etienne Pernet, 75015 Paris

NOTE D2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANTS

a) Effectif de la société au 31-12-2022

Au cours de l'exercice, les moyens généraux de la société ont été apportés par Abeille.
Abeille Epargne Retraite n'emploie aucun salarié.

b) Rémunérations allouées aux dirigeants

Abeille Epargne Retraite n'a versé aucune rémunération, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres de ses organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.

NOTE D3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

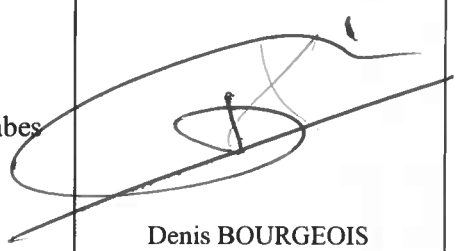
Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes, distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes, est mentionnée dans les comptes d'Aéma Groupe.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE D4 - INFORMATIONS SUR LA PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE
(en milliers d'euros)

Montant de la moins-value latente globale nette mentionnée à l'article R.343-5 du Code des assurances :	-
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute déjà constituée au niveau des autres provisions techniques :	-
Hypothèses relatives à l'évaluation de la duration des passifs définie par l'article A.343-1-2 : La duration des passifs est produite à l'aide du modèle et des hypothèses retenues dans le cadre de la valeur MCEEV.	
Evénements de l'exercice affectant l'évaluation de la duration :	-
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater en résultats futurs :	-
Evolution sur l'exercice du solde du compte de dotation à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater :	
Solde à l'ouverture de l'exercice	-
Montant à étaler de l'exercice correspondant au tiers de la moins-value globale	-
Charge de l'exercice selon étalement au 8 ième	-
Solde à la clôture de l'exercice	-
Résultat avant report de charge tel que mentionné à l'article R.343-6 du Code des assurances net d'IS :	60 033

Pour extrait certifié conforme



Denis BOURGEOIS
Directeur Général

ABEILLE EPARGNE RETRAITE
Société Anonyme au capital de 553 879 451 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe – 92270 Bois-Colombes
378 741 722 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2023

Deuxième résolution
Affectation du résultat

L'Assemblée générale approuve l'affectation proposée par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale décide, en conséquence, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit un bénéfice de 60 032 591,83 euros, qui forme avec le solde du report à nouveau créditeur avant affectation de 97 018 078,24 euros, un montant total disponible de 157 050 670,07 euros, de la manière suivante :

Dotation à la réserve pour fonds de garantie prévue
à l'article R.423-13 du Code des assurances ..... 136 913,00 €
Report à nouveau ..... 156 913 757,07 €
TOTAL ..... 157 050 670,07 €

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2019	13 723 475	1,83 €
2020	13 723 475	-
2021	13 723 475	3,70 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[FIN DE L'EXTRAIT]

Classification : Interne

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ABEILLE EPARGNE RETRAITE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société anonyme
61 RUE HENRI REGNAULT 92400 COURBEVOIE
Capital de 8 320 000 € – RCS Nanterre B 784 824 153

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

ABEILLE EPARGNE RETRAITE
70, Avenue de l'Europe
92270 BOIS COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLE EPARGNE RETRAITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : Valorisation des actifs financiers, et modalités de dépréciation sous-jacentes

Risque identifié :

Abeille Epargne Retraite détermine des provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers relevant de l'article R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sur la base d'une analyse réalisée séparément sur chacun de ces deux périmètres, selon les modalités exposées dans la note de l'annexe aux comptes annuels, en partie A.1 – Bilan / « Placements en valeurs mobilières ».

Le montant de ces provisions au 31 décembre 2022 au bilan d'Abeille Epargne Retraite est de 22,9 M€ pour les placements relevant du R343-10, comme indiqué dans la note de l'annexe suscitée.

La détermination des titres à analyser au titre de cette provision résulte de la moins-value latente observée pour les placements relevant du R 343-10 et du risque de crédit pour les placements relevant du R 343-9.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- La part importante de jugement de la direction dans la détermination de certaines valorisations, notamment pour les titres non cotés, et dans le calcul des valeurs recouvrables ;
- La part importante de jugement de la direction dans l'analyse du risque de crédit.

Approche d'audit retenue :

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions à caractère durable nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons analysé les critères d'identification des titres susceptibles de présenter une dépréciation durable utilisés par la direction et nous sommes assurés de leur cohérence ainsi que de leur conformité à la réglementation en vigueur ;
- Nous avons pris connaissance de la conception et avons testé les différents contrôles clés d'Abeille relatifs à la détermination de ces provisions ;
- Nous avons apprécié la cohérence des analyses de la direction sur le risque de crédit des émetteurs et la justification de la direction de l'utilisation de valeurs recouvrables.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABEILLE VIE par l'Assemblée Générale du 19 juin 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 19 avril 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 1ère année.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été le plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris la défense, le 30 mai 2023

Les commissaires aux comptes

Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit
DocuSigned by: C64B42CFBCB84EA...	DocuSigned by: 131D5A494AF4439...	Digitally signed by DocuSign Signé par : MARINE BARDON Heure de signature : 30 mai 2023 | 19:04 CEST O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483 C: FR Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2 41EF5D4F64DB4F3AB0B34921BBDFD8CF
Olivier LECLERC	Maxime SIMOEN	Marine BARDON
Associé	*Associé*	*Associée*

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTES SOCIAUX 2022

Bilan

Compte de résultat

Engagements hors bilan

Information sur la variation des capitaux propres

Résultats des cinq derniers exercices

ANNEXE AUX COMPTES

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

A-1- Principes et modes d'évaluation retenus :
- . Bilan
- . Compte de résultat
- . Hors bilan
- . Eurocroissance

A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable

A-3- Changements de méthode

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

B-1- Evolution des placements

B-2- Etat récapitulatif des placements

B-3- Participations dans des entreprises d'assurance liées ou avec un lien de participation, renseignements concernant les filiales et participations

B-4- Créances et dettes :
- . créances et dettes ventilées selon leur durée
- . créances et dettes techniques

B-5- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
Groupements dont l'entreprise est membre indéfiniment responsable

B-6- Composition de l'actionnariat

B-7- Variation des capitaux propres

B-8- Autres informations sur le bilan :
- . détail des comptes de régularisation
- . détail des provisions autres que techniques
- . détail des provisions techniques d'assurance vie

B-9- Instruments financiers

C- Notes complémentaires sur le compte de résultat

C-1- Produits et charges des opérations techniques vie par catégories

C-2- Produits et charges de placements
Allocation règlementaire du résultat financier

C-3- Informations diverses sur le compte de résultat :
- . charges de personnel,
- . commissions afférentes aux opérations d'assurance directe,
- . primes brutes émises,
- . entrées et sorties de portefeuille

C-4- Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

C-5- Différence entre la provision pour impôt constituée et l'impôt dû

C-6- Charge fiscale

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

C-7- Frais et commissions par nature et par destination
C-8- Variation des provisions d'assurance vie
C-9- Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

D- Autres informations

D-1- Consolidation
D-2- Informations sur le personnel et les dirigeants
D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes
D-4- Informations sur la provision pour risque d’exigibilité

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

ACTIF (en milliers d'euros)	31-12-2022 Montant net	31-12-2021 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	**-**	**-**
ACTIFS INCORPORELS	**-**	**-**
PLACEMENTS	**23 069 397**	**22 969 717**
Terrains et constructions	1 054 265	920 071
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	53 647	53 645
Autres placements	21 961 485	21 996 001
PLACEMENTS - CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	**6 727 997**	**6 982 123**
PARTS DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	**-**	**-**
Provisions assurance vie	-	-
CREANCES	**70 862**	**106 183**
Affaires directes :		
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
- Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres créances :		
- Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	7 037	7 353
- Débiteurs divers	63 825	98 830
AUTRES ACTIFS	**17 685**	**610**
Comptes courants et caisses	17 685	610
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	**757 733**	**841 876**
Intérêts et loyers acquis non échus	188 501	187 983
Autres comptes de régularisation	569 232	653 893
TOTAL ACTIF	**30 643 674**	**30 900 509**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2022 Avant Affectation	31-12-2022 Après Affectation	31-12-2021 Avant Affectation
CAPITAUX PROPRES	**1 166 444**	**1 166 444**	**1 265 667**
Capital social	553 879	553 879	553 879
Primes liées au capital social	142 429	142 429	142 429
Autres réserves	105 938	106 075	106 059
Réserve de capitalisation	207 147	207 147	315 626
Report à nouveau	97 018	156 914	127 617
Acompte sur dividende	-	-	-
Résultat de l'exercice	60 033	-	20 057
PASSIFS SUBORDONNES	**130 000**	**130 000**	**130 000**
Passifs subordonnés	130 000	130 000	130 000
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	**21 159 225**	**21 159 225**	**21 615 575**
Provisions assurance vie	20 349 845	20 349 845	20 842 324
Provisions pour sinistres à régler	220 693	220 693	200 204
Provision pour participation aux bénéfices	577 225	577 225	559 007
Autres provisions techniques	11 462	11 462	14 040
PROVISIONS TECHNIQUES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	**6 729 388**	**6 729 388**	**6 983 664**
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	**1 908**	**1 908**	**1 105**
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	**-**	**-**	**-**
AUTRES DETTES	**1 246 995**	**1 246 995**	**711 289**
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 967	1 967	1 821
- Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
- Dettes envers établissements de crédit	891	891	5 535
Autres dettes :			
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements	1 216 197	1 216 197	658 751
- Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	4 659	4 659	4 695
- Créanciers divers	23 281	23 281	40 487
- Dettes actionnaires	-	-	-
COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	**209 714**	**209 714**	**193 209**
TOTAL PASSIF	**30 643 674**	**30 643 674**	**30 900 509**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE
(en milliers d'euros)

Nature des opérations	au 31-12-2022			au 31-12-2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES	**1 213 213**	**-**	**1 213 213**	**1 145 331**
PRODUITS DES PLACEMENTS	**851 571**	**-**	**851 571**	**712 421**
Revenus des placements	527 043	-	527 043	507 962
Autres produits des placements	87 229	-	87 229	78 031
Profits provenant de la réalisation de placements	237 299	-	237 299	126 428
AJUSTEMENT ACAV - (plus-values)	**877 715**	**-**	**877 715**	**1 081 747**
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**55 298**	**-**	**55 298**	**82 834**
CHARGES DE SINISTRES	**-1 620 651**	**-**	**-1 620 651**	**-1 592 582**
Prestations et frais payés	-1 600 213	-	-1 600 213	-1 652 273
Charges des provisions pour sinistres à payer	-20 438	-	-20 438	59 691
CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	**1 288 823**	**-**	**1 288 823**	**-239 908**
Provisions d'assurance vie	994 319	-	994 319	832 929
Provisions sur contrats en unités de compte	291 925	-	291 925	-1 077 553
Autres provisions techniques	2 579	-	2 579	4 716
PARTICIPATION AUX RESULTATS	**-558 197**	**-**	**-558 197**	**-560 116**
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	**-105 298**	**-**	**-105 298**	**-103 088**
Frais d'acquisition	-18 768	-	-18 768	-16 591
Frais d'administration et autres charges	-86 530	-	-86 530	-86 497
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
CHARGES DES PLACEMENTS	**-332 743**	**-**	**-332 743**	**-232 066**
Frais internes et externes de gestion	-32 370	-	-32 370	-68 002
Autres charges des placements	-79 722	-	-79 722	-66 193
Pertes provenant de la réalisation de placements	-220 651	-	-220 651	-97 871
AJUSTEMENT ACAV - (moins-values)	**-1 569 080**	**-**	**-1 569 080**	**-255 789**
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**-4 066**	**-**	**-4 066**	**-4 048**
PRODUIT DES PLACEMENTS TRANSFERES	**-17 163**	**-**	**-17 163**	**-15 298**
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	**79 422**	**-**	**79 422**	**19 438**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTE NON TECHNIQUE
(en milliers d'euros)

Nature des opérations	au 31-12-2022	au 31-12-2021
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	**79 422**	**19 438**
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	**17 163**	**15 298**
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	**6 508**	**7 285**
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	**-44 440**	**-973**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-**	**-**
PARTICIPATION DES SALARIES	**-**	**-**
IMPOT SUR LES BENEFICES	**1 380**	**-20 991**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**60 033**	**20 057**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)	31-12-2022			31-12-2021
Catégories d'engagements	**Total**	**Autres entreprises liées**	**Autres**	
Engagements reçus				
Cautions	118	-	118	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	250 000	-	250 000	-
Autres engagements reçus	27 888 325 (1)	27 888 210	115	28 598 568
Total des engagements reçus	**28 138 443**	**27 888 210**	**250 233**	**28 598 568**
Engagements donnés				
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	475 555	-	475 555	450 121
Autres engagements donnés	27 926 990 (1)	27 897 003	29 987	28 738 059
Total des engagements donnés	**28 402 545**	**27 897 003**	**505 542**	**29 188 180**
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		-	-	
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		-	-	
Encours d'instruments financiers à terme (engagements donnés)	537 311 (2)	-	537 311	740 279
Encours d'instruments financiers à terme (engagements reçus)	61 211 (2)	-	61 211	61 211

(1) Les modalités de coassurance du contrat Afer instituent une totale solidarité entre les deux coassureurs pour l'ensemble des engagements vis-à-vis des adhérents et des bénéficiaires.

A ce titre, chaque coassureur fait figurer dans ses engagements hors bilan le montant des provisions techniques comptabilisées par l'autre coassureur au titre du contrat Afer, soit 27.888,2 M€ au 31-12-2022 pour les provisions Abeille Vie.

'(2) Toutes les informations relatives à ces IFT sont détaillées dans l'annexe aux comptes (cf paragraphe Instruments financiers à terme)

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

INFORMATION SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

I - RESULTATS DE L'EXERCICE (total en milliers d'euros et en euros par action)		**2021**	**2022**
Résultat comptable	Milliers de €	20 057	60 033
	€ par action	1,46	4,37
Variation des capitaux propres	Milliers de €	16 178	-108 479
	€ par action	1,18	-7,90
Dividende proposé	Milliers de €	50 777	-
	€ par action	3,70	-

II - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)		**2022**
A	1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2021 avant affectation	1 245 610
	2. Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.M. du 07-06-2022	-30 720
	3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2022	1 214 890
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2022	
	1. Variation du capital	-
	2. Variation des autres postes	-
C	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs (A3+B)	**1 214 890**
D	Variations en cours d'exercice	
	1. Variation du capital	-
	2. Variation des primes, réserves, report à nouveau	-
	3. Variation des provisions réglementées	-
	4. Autres variations	-108 479
	TOTAL D	-108 479
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2022 avant A.G.O. (C+D)	**1 106 411**
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)	-108 479
G	Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	-
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)	**-108 479**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(Art. R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du code de commerce)

(en euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451
Capital appelé	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451	553 879 451
Capital non appelé	-	-	-	-	-
b) Nombre d'actions émises	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475
Actions libérées	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475	13 723 475
Actions non libérées	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 321 205 894	1 328 331 727	1 050 911 917	1 145 330 848	1 213 212 866
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et	-	-	-	-	-
dotations aux amortissements et provisions	85 679 857	54 730 857	108 262 795	48 060 402	80 712 561
c) Impôts sur les bénéfices	30 432 515	22 993 683	34 004 684	20 991 173	-1 380 269
d) Résultat après impôts, participation des salariés et	-	-	-	-	-
dotations aux amortissements et provisions	48 847 764	22 248 730	66 805 024	20 057 424	60 032 592
e) Résultat distribué	75 479 113	25 113 959	-	50 776 858	-
III - RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais					
avant dotations aux amortissements et provisions	4,03	2,31	5,41	1,97	5,98
b) Résultat après impôts, participation des salariés, et					
dotations aux amortissements et provisions	3,56	1,62	4,87	1,46	4,37
c) Dividende attribué à chaque action	5,50	1,83	-	3,70	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des					
avantages sociaux	-	-	-	-	-

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Les comptes de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art. L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art. L.341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances et du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.
Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1er janvier 2016.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque :
Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).
En complément, cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre 2022.

Situation internationale :

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances et ses filiales piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

Evolution de la gouvernance :

Il est enfin souligné le changement de Directeur Général intervenu le 11 mai 2022 et dans la continuité de ce changement, une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie du rapport sur la Gouvernance.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Faillite de la Silicon Valley Bank :
Le 10 mars 2023 marque le jour de la faillite de la Silicon Valley Bank, la banque spécialisée dans le financement de start-up du secteur des nouvelles technologies. Quelques jours plus tard, les autorités suisses ont été contraintes d'afficher leur soutien à Crédit Suisse qui avait vu son cours chuter jusqu'à 30 %. Les premières études menées sur ces deux événements révèlent une absence d'impact direct sur le groupe Aéma Groupe. Nous restons toutefois en vigilance quant à l'évolution de la situation.

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art. 112-1 du règlement ANC 2015-11.

Bilan

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend le prix de cession des encours AFER (51,4 M€) transférés à Abeille Epargne Retraite fin 2008 dans le cadre du rééquilibrage de la coassurance (50/50).
Cet actif incorporel a fait l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 11 ans à compter de l'exercice 2009. La valeur nette comptable est nulle depuis 2019.

PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotés sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :
- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n° 2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.

Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif du bilan.
En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charge.

Evaluation des immeubles

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'une revue quinquennale approfondie effectuée par un expert

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

indépendant. Entre deux expertises, une actualisation de la valeur de réalisation est effectuée au moins annuellement.

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit la société à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de réalisation.
Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Dans le cas d'immeubles destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération est la valeur vénale.

Evaluation des parts de sociétés immobilières

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :

- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution le plus récent connu à la date d'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient. Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'actif de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit la société à estimer la valeur recouvrable de l'actif concerné.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Au 31-12-2022, la provision pour dépréciation s'élève à 8,5 M€.

Placements en valeurs mobilières

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-10
Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, articles 123-6 à 19).

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes,
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Ces règles de dépréciation s'appliquent aussi aux cantons légaux.

Au 31 décembre 2022, 7 titres ont fait l'objet d'un calcul de valeur recouvrable. Il s'agit des titres suivants :

TITRES (ISIN)	Libellé
FR0010318386	CNP ASSUR 5.25% TF/TV PERP
FR0013330537	UNIBALL RODAMCO TV 18 PERP
XS1492580516	ELM BV TF/TV PERP *EUR
XS1811181566	GRAND CITY PRO TV18-PERP.
XS2010039548	DBF BV TF/TV PERP *EUR
XS2152296617	CDT SUISSE 3,05% 21-150933 IND
FR0014008256	MSFINANCE VRN 22/04/32 IND*EUR

Au 31 décembre 2022, la société a enregistré une dotation de provision pour dépréciation durable nette de dotation de 15 M€ pour les titres relevant de l'article R.343-10. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable des titres soumis à l'article R.343-10 est de 22,9 M€**.**

Valeurs amortissables soumises à l'article R.343-10 :

En application du règlement ANC n° 2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 (articles 123-6 à 19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ;

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurance (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

Les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2° quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO). La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'ancien article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9 ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, seuls les cours obtenus après la date d'inventaire ayant un impact significatif ont été retenus.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

L'émetteur SNS a fait défaut en 2013 ; par suite, les obligations SNS Bank ont été provisionnés à 100 %. Les titres n'ont donc pas été remboursés à terme, le 26/10/20. Nous avons repris la provision pour risque émetteur.
Pour tenir compte de l'action en justice intentée par Abeille Assurances au niveau de la cour européenne, nous avons constaté une créance financière sur l'émetteur SNS à hauteur de la valeur de remboursement; cette créance a été provisionnée à 100 %.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.
Au 31 décembre 2022, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille Epargne Retraite.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent les règles d'évaluation spécifiques définies à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur de réalisation.

Pensions livrées

Abeille Epargne Retraite réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenu.
Les titres remis en pension continuent à figurer au bilan de la société. La trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée en contrepartie d'une dette financière sur pension.

Synthèse des opérations de pension au 31-12-2022 :

	Prix de revient M €	Valorisation M €
Emprunt d'Etat	1243	1200
TOTAL	1243	1200

Instruments financiers à terme

La compagnie détient un swap de taux souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement et mis en place dans le cadre d'une opération de micro-couverture d'une OATi. Il a été négocié de gré à gré.

La compagnie a mis en place en 2016 des swaps de devise pour couvrir d'une obligation dans le cadre d'une stratégie de rendement ; il s'agit d'une opération de micro-couverture. Ce swaps de devise transforme les flux en devise de l'obligation en flux en euro. Ces flux euro sont convertis à un cours de change déterminé à la mise en place du swap de devise.

La compagnie a mis en place en 2020 des contrats d'achat à terme d'OAT (« forwards ») pour se couvrir en cas de hausse des prix des obligations, dans le cadre d'une stratégie d'investissement ; il s'agit d'opérations de micro-couverture. Ces opérations sont enregistrées en engagements hors bilan.

. Description des opérations et type de stratégie

Type d'instrument à terme	Nominal (M€)	Nature de la stratégie	Type de couverture	Type de marché	Type d'actifs couverts
Forwards à l'achat d'obligation	476,10	Stratégie d'investissement	Protection contre la baisse des taux et hausse des prix des obligations	gré à gré	Obligations

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Swap de taux en couverture d'une OATi	50,00	Stratégie de rendement	Protection contre la baisse de l'inflation et hausse des prix des obligations	gré à gré	Obligations
Currency Swap (devise)	11,21	Stratégie de rendement	Protection contre le risque de change (variation Euro/USD)	gré à gré	Obligations

. **Méthode d'évaluation** : les contreparties fournissent une valorisation, que nous contrôlons en la comparant avec une valorisation réalisée sur la base de modèles internes.

. **Principe et méthodes comptables**

-Les engagements au titre des opérations de Forward figurent en hors bilan.
-Swap de devise : Ces obligations sont traitées comme des obligations synthétiques générant des flux en euros (les flux en devise de l'obligation sont convertis en euro grâce à l'IFT). Aucun écart de change n'est enregistré en comptabilité.
-Swap de taux en couverture d'une OATi : l'obligation est traitée comme une obligation synthétique à taux fixe (les flux indexés à l'inflation de l'obligation sont convertis en flux taux fixe grâce à l'IFT)

. Primes, soultes, appels de marge et autres flux figurant en compte de régularisation actif et passif :

Type d'instrument à terme	Prime	Amortissements des Currency swaps	Durée résiduelle d'amortissement
Swap de taux	15,22	2,52	1 ans
Currency swap	0,08	0,05	5 ans

Le montant des dépôts de garantie versé aux contreparties s'élève à 273,5 M€.

- Aucune rupture de stratégie n'est intervenue au cours de l'exercice. Aucun impact résultat n'a donc été constaté au titre de rupture de stratégie.
Aucune déqualification de stratégie n'est intervenue au cours de l'exercice. Aucun flux n'a donc été enregistré en compte de régularisation au titre d'opérations déqualifiées

CREANCES

Elles correspondent aux créances nées d'opérations d'assurance directe et aux autres créances qui sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).
Les créances nées d'opérations d'assurance comprennent, entre autres, les primes restant à émettre, ainsi que les créances sur les assurés en instance d'encaissement ou de régularisation.
Quant aux autres créances, elles correspondent principalement aux acomptes versés à l'Etat concernant les prélèvements sociaux sur l'inscription en compte des assurés.
Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Néant.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation - actif et passif - sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.
Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulé entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2022, le capital social de votre société est composé de 13 723 475 actions de 40,36 € chacune, dont 13 723 474 détenues par Abeille Vie, le solde étant détenu par vos administrateurs.

PASSIFS SUBORDONNES

Titres subordonnés à durée indéterminée

AER a procédé le 16 août 2019 à l'émission de TSDI (titre subordonné à durée indéterminée) pour 130 000 000,00 €, avec paiement semestriel d'intérêts au taux EURIBOR 6 mois + 4,35 %. La date du call est prévue pour le 16 août 2029.
Ces titres sont portés en totalité par Abeille Vie.

RESERVE DE CAPITALISATION

La réserve de capitalisation est « destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu ». Elle est mouvementée à due concurrence des plus ou moins-values réalisées sur valeurs mobilières amortissables visées par l'article R.343-9 à l'exception des obligations à taux variable et des obligations à taux révisable.

Le décret 2015-513 du 7 mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non-vie ne répondant pas au seuil défini.

Le montant de ces versements ou prélèvements est calculé, selon des modalités précisées par arrêté du 30-12-2010 du ministre chargé de l'économie, en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession. Les mouvements à la réserve de capitalisation étant exclus du résultat fiscal, des aménagements des articles R.343-14 et A.343-3 du Code des assurances ont été approuvés visant à rétablir la neutralité des cessions obligataires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux bénéfices réglementaire. En conséquence, l'effet d'impôt, est comptabilisé dans le compte de résultat non technique de l'assureur en contrepartie de la réserve de capitalisation.

Au 31 décembre 2022, il a été constaté une dotation nette de reprise de 146,3 M€ et l'incidence fiscale a généré une dotation nette de 37,8 M€ qui a été enregistrée dans le compte non technique pour la société Abeille Epargne Retraite, ce qui porte le stock de Réserve de Capitalisation à 207,1 M€.

PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Provisions d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle de l'engagement garanti compte tenu de la probabilité de versement, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005 depuis le 31 décembre 2006.

Depuis 2017, compte tenu des niveaux actuels des taux des marchés financiers et, dans l'objectif de sécuriser les engagements envers les assurés pour les années futures, Abeille Assurances avait décidé de provisionner ses rentes en service appliquant, au taux du tarif, un plafond.
Depuis 2019, le groupe a abaissé ce plafond de 2 % à 1,50 % pour tenir compte du contexte des taux. Le taux maximum de 1,50% a été maintenu en 2022.

Provision pour garantie plancher

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie, est calculée à partir du modèle de Black & Scholes.
Pour Abeille Epargne Retraite, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.

Une provision pour garantie plancher a été constituée d'un montant de 0,4 M€ au 31-12-2022.

Provisions pour participation aux bénéfices

En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices.
Conformément au code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non encore incorporées dans les prestations, provisions pour sinistres ou provisions mathématiques. Elles sont déterminées pour respecter les trois contraintes suivantes :

- une dotation minimale prévue par le code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers pondérés par le poids des capitaux propres doivent être distribués dans les huit ans),
- l'application des clauses contractuelles (revalorisations produit par produit),
- une provision pour participation aux bénéfices suffisante pour couvrir les revalorisations décidées (y compris celles des années antérieures non encore affectées).

Provisions pour sinistres vie

Elles correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés à la clôture de l'exercice.
Pour les contrats d'épargne, la provision est égale au capital garanti en cas de décès (somme des garanties en euros et contrevaleur en euros des garanties en unités de compte).

Les travaux significatifs sur les contrats d'assurance vie non réclamés, entrepris en 2014 par la société, se sont poursuivis sur 2022.
Ces éléments ont été partagés avec le régulateur.

Provision globale de gestion (PGG)

Conformément aux Art 142-6 du règlement ANC et Art 39 quinquies GC du code Général des Impôts, la provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Calcul de la provision

Le calcul s'effectue par ensemble homogène de contrats ; la provision est égale à la valeur actuelle de la différence entre les produits financiers et les charges de gestion futurs calculés année par année.

Les produits financiers futurs correspondent à la différence entre les provisions calculées aux taux de rendement prévisionnels des actifs et les provisions inscrites aux comptes des clients (y compris la participation aux bénéfices et après prélèvements des frais de gestion prévus aux contrats). Lorsque le taux d'intérêt garanti du contrat est supérieur au taux prévisionnel, les produits financiers sont nuls.

Les charges de gestion futures correspondent aux coûts d'administration augmentés des commissions versées sur encours et diminués des rétrocessions de commissions de placements s'il y a lieu.

La PGG a été constituée pour 0,4 M€ au 31-12-2022 contre 0,7 au 31-12-2021.

Provision pour risque d'exigibilité

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».
Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

Conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

a) pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.
b) pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date.
c) pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

Conformément à l'article R.343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la duration des passifs.

Conformément à l'article R.322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R.343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même code.

Les informations sur l'étalement de la PRE sont mentionnées en annexe D4, conformément à l'article 423-41 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Pour 2022, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est fixée par l'article R.343-3 du Code des assurances et son calcul est détaillé à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié. Cette provision est « destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Il s'agit d'une méthode de calcul rétrospective avec mutualisation des risques financiers sur l'ensemble des contrats d'une société. Sont concernés les contrats de capitalisation et d'assurance vie en euros. Les contrats à capital variable et les opérations de prévoyance collectives sont exclus du champ d'application.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Il est établi une comparaison entre le taux de rendement réel des actifs et le taux d'intérêt technique moyen y compris, le cas échéant, la participation aux bénéfices contractuellement garantie dans les conditions définies par l'article A.132-2 du Code des assurances, nets de chargements de gestion. Si le taux de rendement des actifs diminué d'un cinquième est inférieur à ce taux d'intérêt moyen des engagements, il doit être constitué une provision dont le montant est égal à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées avec un taux d'actualisation déterminé selon une des trois méthodes décrites à l'article 142-8 du règlement N° 2015-11 modifié et les provisions mathématiques à l'inventaire.

Au 31 décembre 2022, aucune provision pour aléas financiers n'est à constituer.

Provision de diversification

La provision de diversification est définie par l'article R.343-3 du code des assurances. Pour les engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, la provision de diversification correspond au nombre de parts acquises multiplié par la valeur liquidative de la part à la date d'arrêté.

La reprise à la provision de diversification s'élève à 2,6 M€ pour un montant en stock au 31-12-2022 de 11,5 M€, contre 14,1 M€ au 31-12-2021.

Provision collective de diversification différée (PCDD)

La provision collective de diversification différée est définie par l'article R.343-3 du Code des assurances. Elle est destinée au lissage de la valeur de rachat des contrats. Cette provision peut être abondée, dans les conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'économie, par la part des résultats qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision de diversification. Cette provision est reprise et donne lieu à une dotation de même montant à la provision de diversification, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Pour 2022, une dotation nette de 0,4 M€, au titre des dispositions du 10° de l'article R343-3 du code des assurances, a été constatée dans les comptes de la comptabilité auxiliaire Eurocroissance.

D'autre part, le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 , relatif aux transferts d'actifs vers des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification mentionnés à l'article L.134-1 du Code des assurances, autorise les entreprises d'assurance à inscrire en PCDD le transfert de plus-values latentes du Fonds Garanti en euros.

Depuis le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019, ce transfert de plus-values latentes peut être exercé tant que, à l'ouverture de chaque exercice comptable depuis l'entrée en vigueur du présent décret, le TEC 10 publié par la Banque de France est inférieur au taux de rendement récurrent de l'actif général constaté sur l'exercice précédent.

Le montant de la PCDD au 31-12-2022 est de 1,0 M€, contre 0,6 M€ au 31-12-2021.

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE

Les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire. Les ajustements des provisions techniques sont compris dans le poste de charges des provisions sur contrats en unités de compte figurant au compte technique. Les écarts de réévaluation sur les postes d'actifs correspondants sont portés aux postes d'ajustements ACAV (plus ou moins-values) selon leur nature (produits ou charges).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

DETTES - DEPOTS ESPECES DES CESSIONNAIRES

Néant.

AUTRES DETTES

Elles correspondent aux dettes nées d'opérations d'assurance directe et aux autres dettes qui correspondent aux emprunts sur pension de titres, aux prélèvements sociaux sur les prestations versées et aux charges à payer.

En 2022, le total des dettes sur emprunts de titres mis en pension de titres s'élève à 1 214,2 M€ et trouve sa contrepartie dans les placements à l'actif du bilan.

Compte de résultat

OPERATIONS D'ASSURANCE VIE

Primes

Les primes correspondent aux émissions (périodiques ou uniques) nettes d'annulations, et à la variation des primes restant à émettre.

Les transferts de contrats en euros vers les contrats multisupports permis par l'amendement Fourgous ne sont pas comptabilisés en chiffre d'affaires, mais sont assimilés à des arbitrages pris en compte dans les sinistres d'un point de vue comptable.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres et capitaux échus, aux versements périodiques de rentes, aux rachats, aux participations aux bénéfices directement incorporées et intérêts techniques inclus dans les prestations versées.
Ils incluent également les frais de gestion des sinistres et des règlements de prestations.

OPERATIONS DE REASSURANCE VIE

Néant.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO. Les montants de plus ou moins-values sur cessions des titres obligataires à taux fixe soumis à l'article R.343-9 sont compensés par des dotations ou prélèvements à la réserve de capitalisation.

Le résultat de la gestion des placements figure dans le compte de résultat technique vie. Conformément au code des assurances, une fraction de ces produits est transférée au compte non technique et au compte technique non-vie.

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite reventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Ils sont ensuite affectés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015).

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances Holding et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille Epargne Retraite verse à Abeille Assurances Holding une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos et à la liquidation de l'impôt sur les sociétés.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.
Les modalités de coassurance du contrat AFER instituent une totale solidarité entre les deux coassureurs pour l'ensemble des engagements vis-à-vis des adhérents et des bénéficiaires.
A ce titre, chaque coassureur fait figurer dans ses engagements hors bilan le montant des provisions techniques comptabilisées par l'autre coassureur au titre du contrat AFER, soit 27 888,2 M€ au 31-12-2022 pour les provisions Abeille Vie.

Eurocroissance

Le contrat multisupport d'assurance sur la vie en vue de la retraite, souscrit par l'Association Française d'Epargne et de Retraite (AFER) auprès des sociétés d'assurances Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite en coassurance à parts égales, propose un support Eurocroissance depuis le 10 juin 2015.

Pour le support AFER Eurocroissance, les deux coassureurs établissent un compte de résultat technique et financier relatif à la gestion des actifs cantonnés correspondants, contractuellement à chaque valorisation de part hebdomadaire, et règlementairement à chaque trimestre civil.

1 - Spécificités comptables

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Les opérations relatives au canton AFER Eurocroissance sont définies principalement au Livre II titre III du règlement ANC N° 2015-11.

L'actif des placements est cantonné dans nos systèmes de comptabilité valeurs mobilières Oméga FA et de comptabilité immobilier Altaix ; en l'occurrence, dans un portefeuille dédié dont les données sont interfacées dans notre système comptable sur un fonds dédié à ce canton (fonds 4110).

Les flux de passif de primes, prestations et provisions techniques du support AFER Eurocroissance sont intégrés en comptabilité sur le même fonds.

La comptabilité auxiliaire d'affectation du canton AFER Eurocroissance est issue de la comptabilité analytique de la société par extraction des données sur le Fonds AFER Eurocroissance ; en l'occurrence sur le fonds 4110 renseigné sur tous les flux des comptes de bilan et de résultat.

2 - Particularités des opérations afférentes aux engagements donnant lieu à constitution d'une Provision de Diversification (PdD)

Valorisation des actifs :

Les actifs afférents au support AFER Eurocroissance sont évalués à la valeur de réalisation (traitement de réévaluation). La variation de valeur, d'une période à l'autre, de ces placements est constatée dans le compte de résultat de la comptabilité auxiliaire d'affectation.

Lors des cessions d'actifs, les plus ou moins-values sur les placements sont déterminées par différence entre le prix de cession et la dernière valeur de réévaluation.

Le total des placements au 31-12-2022 atteint 140,1 M€, soit 70,05 M€ par coassureur.

Valorisation hebdomadaire de part de la PdD :

La valeur de part est égale au rapport entre :

- la valeur de marché des placements, après prélèvement des frais prévus au contrat, plus les flux non encore investis, moins les Provisions Mathématiques (PM), moins la Provision Collective de Diversification Différée (PCDD)

sur

- le nombre de parts de Provision de Diversification

  - la valeur de marché des placements, après prélèvement des frais prévus au contrat, est déterminée comme suit :
    - La valeur de réalisation retenue, pour les actions cotées et les obligations, est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.
    - Pour valoriser les parts des OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de la réévaluation.
  - les flux non encore investis, les éléments de passif et le nombre de parts de PdD sont issus du système de gestion.

En tout état de cause la valeur de part ne peut être inférieure à la valeur de parts de PdD minimum fixée contractuellement à 1 €.

La dernière valeur de la part de provision de diversification connue au 28-12-2022 s'établit à 203,7481 euros.

Valorisation de la PM :

Sur le support AFER Eurocroissance, la Provision Mathématique (PM) correspond, pour chaque adhésion, à la valeur actuelle de la garantie au terme, actualisée à un taux fonction des taux TEC publiés par la Banque de France.
Cette valeur correspond à la provision mathématique (PM) en euros.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Son montant s'élève au 31-12-2022 à 115,0 M€, soit 57,5 M€ par coassureur.

Valorisation de la PdD :

Les engagements exprimés en parts de PdD correspondent, à la souscription, à la différence entre la prime investie et la PM en euros puis convertie en nombre de parts avec la valeur liquidative publiée à la date de valeur.
La provision de diversification correspond à la contre-valeur en euros de ce nombre de parts calculée en utilisant la valeur de la part de PdD à la date d'inventaire ou d'opération.

Son montant s'élève au 31-12-2022 à 22,92 M€, soit 11,46 M€ par coassureur.

Valorisation des contrats :

La valeur de rachat pour le client est égale à la somme de la PM de son adhésion et de la contre-valeur en euros des parts de PdD inscrites sur son adhésion.
Les droits des assurés évoluent à la hausse comme à la baisse, les seules garanties sont le montant au terme, le nombre de parts de PdD et la valeur minimum de la part de PdD.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Evolution de la PCDD :

En M€	**Au 100%**	Par coassureur
Solde au 31-12-2021	1,12	0,56
Distribution aux contrats sous forme de parts	-0,39	-0,20
Dotation nette issue du mécanisme automatique du lissage de la performance de la part de PdD	1,28	0,64
Dotation issue du transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros	0,00	0,00
Solde au 31-12-2022	2,01	1,00

En 2022, il n'y a pas eu de transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros tel qu'autorisé par le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 puis par le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019.

Par ailleurs, une distribution aux contrats des adhérents de parts de PdD, issue d'une reprise de PCDD, a été réalisée en 2022 pour un total de 0,39 M€, soit 0,20 M€ par coassureur.

La mise en place en 2017 du mécanisme de dotation et reprise automatique régi par un arbre de décision, permet de lisser la performance de chaque valorisation de la part de PdD. L'impact de ce mécanisme sur la PCDD se traduit en 2022 par une dotation nette de 1,28 M€, soit 0,64 M€ par coassureur.

Le montant de PCDD s'élève au 31-12-2022 à 2,00 M€, soit 1,00 M€ par coassureur.

3 - Données selon arrêté du 13 juillet 2016 relatif aux obligations d'information.

La collecte :

Elle s'élève à 1,0 M€ en 2022 (2,6 M€ en 2021) soit 0,5 M€ par coassureur.

Transfert de plus-values latentes du Fonds garanti en euros vers le canton AFER Eurocroissance :

Notre organisme a décidé de ne pas mettre en œuvre, pour l'exercice 2022, le mécanisme de transfert d'actifs présentant des « plus-values latentes » du fonds euros vers les fonds Eurocroissance, tel qu'autorisé par le décret n° 2016-959 du 13 juillet 2016 et modifié par le décret n° 2019-1437 du 23 décembre 2019.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE

Néant.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN

NOTE B1 - EVOLUTION DES PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Transfert Mouvements de l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Actifs incorporels	51 400	-	51 400
Terrains et constructions	939 805	139 747	1 079 552
Entreprises liées et participations	53 645	2	53 647
Autres placements	22 003 925	-19 559	21 984 366
Placements des contrats en UC	6 982 123	-254 126	6 727 997

Nature de l'actif	Montant cumulé des amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises et cessions de l'exercice	Montant cumulé des amortissements et provisions en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Actifs incorporels	51 400	-	-	51 400	-
Terrains et constructions	19 733	6 302	749	25 286	1 054 265
Entreprises liées et participations	-	-	-	-	53 647
Autres placements	7 925	17 346	2 389	22 881	21 961 485
Placements des contrats en UC	-	-	-	-	6 727 997

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B2 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
Placements et instruments financiers à terme			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 079 552	1 054 266	1 142 727
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	53 648	53 648	57 136
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	4 354 184	4 331 303	4 342 421
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	16 889 763	17 343 188	14 788 303
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-268 073
IFT stratégies de rendement	-15 034	-12 568	-14 562
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
7. Autres prêts et effets assimilés	373 038	373 038	373 038
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	273 473	273 473	273 473
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	1 344 425	1 344 425	1 344 425
- titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- autres OPCVM	5 139 537	5 139 537	5 139 537
- obligations et autres titres à revenu fixe	244 035	244 035	244 035
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
- stratégies de rendement			
- autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	29 751 654	30 156 912	27 705 094
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	16 225 618	16 679 043	14 157 429
décote non encore amortie	-	235 606	-
prime de remboursement non encore reprise	-	-1 205 317	-
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	6 798 039	6 749 872	6 819 669
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	6 727 997	6 727 997	6 727 997
- placements évalués conformément à l'article 232-19 et suivants du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	29 681 588	30 086 846	27 635 029
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	0	0	0
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature	70 066	70 066	70 066
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	29 620 827	30 026 287	27 594 446
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	130 827	130 625	110 648

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte (poste 3)	23 069 397
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	6 727 997
Sous-total bilan (classe 2)	29 797 394

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	569 124
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	-197 039
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	-
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	-12 568
Total des placements en valeur nette	**30 156 912**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

Abeille Epargne Retraite - Comptes au 31-12-2022

QUOTE-PART MENTIONNEE A L'ARTICLE R.344-1

Quote-part mentionnée à l'article R.344-1 des actifs transférables en cas de transfert total du portefeuille : 92,94 %

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B3 (A) - PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE LIEES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION
(en milliers d'euros)

SOCIETE	31-12-2022	31-12-2021
Entreprises liées	-	-
TOTAL	-	-

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B3 (B)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
(art 423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)
(en milliers d'euros)

Société	Capital social	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Valeur brute	Valeur nette						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1. Filiales : > 50% du capital											
Primotel Europe (1)	8 996	42 310	99,39	53 645	53 645	-	-	-	(106)	-	
SCI Anjou	68 077	58 661	61,94	84 320	84 320	51 775	-	5 992	2 041	-	
2. Participations : de 10% à 50% du capital											
SCI Afer Immo	1 185 600	203 914	50,00	847 372	847 372	-	-	25 614	(19 034)	3 649	
SCI Afer Immo 2	972 000	63 392	50,00	570 383	570 383	-	-	17 112	10 048	2 305	
SCI Jeuxneufs (1)	20 300	(9 944)	50,00	51 551	51 551	15 024	-	1 700	(1 053)	-	
AFER PIERRE (1)	143 355	389	50,00	160 973	160 973	-	-	295	389	584	
SCI Experimmo	318 265	4 199	50,00	16 431	16 431	-	-	4 923	(182)	-	
SCI Charles Hermite	316 582	6 602	30,70	99 984	99 984	4 376	-	13 797	(5 666)	486	
SCI Reiwa	21 003	74 126	16,60	17 436	17 436	8 732	-	-	(8 895)	-	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
B - Renseignements globaux concernant les filiales et participations											
1. Filiales											
1) françaises				-	-	-	-	-	-	-	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	
2. Participations											
1) françaises				-	-	-	-	-	-	-	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
1) françaises				63 083	63 083	-	-	-	-	758	
2) étrangères				-	-	-	-	-	-	-	

Nota : ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation.

(1) Comptes 2021

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B4 - CREANCES ET DETTES
(en milliers d'euros)

4.1 - CREANCES ET DETTES VENTILEES SELON LEUR DUREE

POSTES DU BILAN	31-12-2022			31-12-2021
	JUSQU'A 1 AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Créances :				
Primes acquises et non émises	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	7 037	-	-	7 353
Débiteurs divers	63 825	-	-	98 830
TOTAL	**70 862**	**-**	**-**	**106 183**
Dettes :				
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 967	-	-	1 821
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Dettes auprès établissements de crédit et découvert bancaire	891	-	-	5 535
Autres emprunts, dépôts et cautionnement	1 216 197	-	-	658 751
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	4 659	-	-	4 695
Créanciers divers	23 281	-	-	40 487
TOTAL	**1 246 995**	**-**	**-**	**711 289**

4.2 - CREANCES ET DETTES TECHNIQUES

ASSURANCE ET REASSURANCE	31-12-2022		31-12-2021	
	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Assurance :				
Assurés	-	138	-	167
Intermédiaires d'assurance	-	1 829	-	1 654
Coassureurs	-	-	-	-
Réassurance :				
Acceptations	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**1 967**	**-**	**1 821**

N.B.: Les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B5.1 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
(en milliers d'euros)

Nature des opérations	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Actions et parts	53 647	-
Autres placements	-	-
Provisions	-	-
Prêts	-	-
Comptes à terme	-	-
Comptes courants cessions retrocessions	-	-
Débiteurs divers	-	-
Créditeurs divers	-	-

NOTE B-5.2 - GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Nom	Siège	Forme juridique
G.I.E. AFER	36 rue de Châteaudun 75009 Paris	Groupement d'intérêt économique
G.I.E. d'Abeille Assurances	80 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement d'intérêt économique
Groupement de fait du pôle Vie	70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Groupement de fait du pôle Dommages	13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupement de fait
Aviva Europe Services EEIG (liquidation en octobre 2022)	One Park Place Hatch Street Dublin 2, Irlande	Groupement européen d'intérêt économique

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B6 - COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Actionnaires	Nombre d'actions d'une valeur nominale de 40,36 €
Aviva Vie	13 723 474
Autres (dont administrateurs)	1
TOTAL	**13 723 475**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B7 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(en milliers d'euros)

	Soldes début d'exercice 01-01-2022	Affectation du résultat 2021	Mouvements sur capitaux propres	Résultat 2022	Soldes fin exercice 31-12-2022
Capital social	**553 879**	**-**	**-**	**-**	**553 879**
Primes liées au capital social	**142 429**	**-**	**-**	**-**	**142 429**
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves :	**421 685**	**(121)**	**-108 479**	**-**	**313 085**
Réserve légale	-	-	-	-	-
Réserves statutaires et contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves réglementées :					
- Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
- Réserve de capitalisation	315 626	-	(108 479)	-	207 147
Autres réserves :					
- Réserve pour éventualités	-	-	-	-	-
- Réserves diverses	100 000	-			100 000
- Réserve pour fonds de garantie prévue à l'article R.423-13 du Code des assurances	6 059	(121)	-	-	5 938
- Réserve du report de charge de PRE prévue à l'article R.343-6 du Code des assurances	-	-	-	-	-
Provisions réglementées :	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
- Plus-values réinvesties	-	-	-	-	-
Report à nouveau	**127 617**	**(30 599)**	**-**	**-**	**97 018**
Acompte sur dividendes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat de l'exercice	**20 057**	**(20 057)**	**-**	**60 033**	**60 033**
TOTAL	**1 265 667**	**(50 777)**	**(108 479)**	**60 033**	**1 166 444**
Dividende de l'exercice précédent		**50 777**			

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B8 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

8.1 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION
(en milliers d'euros)

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	31-12-2022	31-12-2021
Intérêts et loyers acquis non échus	188 501	187 983
dont loyers courus	*2 134*	*3 340*
Frais d'acquisition reportés	-	-
Autres comptes de régularisation		
Charges à répartir	-	-
Charges payées ou comptabilisées d'avance	-	-
Comptes d'attente	-	-
	-	-
Différences sur prix de remboursement	569 124	653 746
Instruments financiers à terme	108	147
TOTAL	**757 733**	**841 876**

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	31-12-2022	31-12-2021
Comptes d'attente	-	-
Amortissement différences sur prix de remboursement	197 039	183 222
Primes courues sur produits dérivés	-	-
Instruments financiers à terme	12 675	9 987
Autres comptes de régularisation	-	-
TOTAL	**209 714**	**193 209**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

8.2 - DETAIL DES PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES
(en milliers d'euros)

INTITULE DE LA PROVISION	31-12-2022	31-12-2021
Provision pour litiges	1 908	1 105
Autres provisions pour risques	-	-
TOTAL	**1 908**	**1 105**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

8-3- PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE
(en milliers d'euros)

INTITULE	31-12-2022	31-12-2021
PROVISIONS TECHNIQUES		
Provisions d'assurance vie	20 349 845	20 842 324
Provisions pour frais d'acquisition reportés	-	-
Provisions pour sinistres à payer	220 693	200 204
Provisions pour participation aux bénéfices	577 225	559 007
Autres provisions	11 462	14 040
TOTAL	**21 159 225**	**21 615 575**
PROVISIONS TECHNIQUES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE		
Provisions d'assurance vie	6 729 388	6 983 664
Provisions pour frais d'acquisition reportés	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-
TOTAL	**6 729 388**	**6 983 664**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE B9 - INSTRUMENTS FINANCIERS
(en milliers d'euros)

INTITULE	2022 Montant notionnel	2021 Montant notionnel
SWAP de taux engagement reçu	-50 000	50 000
SWAP de taux engagement donné	50 000	-50 000
Currency SWAP engagement reçu	-11 211	11 211
Currency SWAP engagement donné	11 211	-11 211
FORWARD engagement donné	476 100	679 068
	476 100	**679 068**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

C - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE C1 - VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES PAR CATEGORIES
(en milliers d'euros)

DESIGNATION	Autres Contrats Individuels Vie en euros		Contrats Collectifs en cas de vie en euros	Contrats en unités de compte		Eurocroissance	Total Affaires directes France	Succursales dans Union Européenne	TOTAL GENERAL
	PU/VL	PP		PU	PP				
Primes	916 014	5 341	2 981	279 590	902	504	1 205 332	7 881	1 213 213
Charges des prestations	1 696 083	9 654	17 083	-151 599	-994	12 142	1 582 369	38 282	1 620 651
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-921 989	-4 913	-15 596	-284 978	-966	-21 373	-1 249 815	-39 008	-1 288 823
Ajustement ACAV	-	-	-	-682 900	-2 748	-	-685 648	-5 717	-691 365
Solde de souscription (A)	**141 920**	**600**	**1 494**	**33 267**	**114**	**9 735**	**187 130**	**2 890**	**190 020**
Frais d'acquisition	11 850	189	42	6 018	29	-	18 128	640	18 768
Autres charges de gestion nettes	34 956	347	297	-1 445	195	-	34 350	949	35 299
Charges d'acquisition et de gestion nettes (B)	**46 806**	**536**	**339**	**4 573**	**224**	**-**	**52 478**	**1 589**	**54 067**
Produits nets des placements	448 668	2 821	6 104	38 453	139	-9 094	487 091	14 575	501 666
Participation aux résultats	496 439	3 039	5 974	37 333	125	641	543 551	14 646	558 197
Solde financier (C)	**-47 771**	**-218**	**130**	**1 120**	**14**	**-9 735**	**-56 460**	**-71**	**-56 531**
Primes cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part. réassureurs dans les charges des prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part. réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part. réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de réassurance (D)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) :	**47 343**	**-154**	**1 285**	**29 814**	**-96**	**-**	**78 192**	**1 230**	**79 422**
Hors compte :									
Montant des rachats	938 789	8 176	10 030	-151 592	-1 026	12 142	816 519	29 663	846 183
Intérêts techniques bruts de l'exercice	94 532	595	1 962	-	-	-	97 089	2 801	99 891
Provisions techniques brutes à la clôture	20 111 211	124 455	265 786	6 668 684	24 103	69 951	27 264 190	624 422	27 888 611
Provisions techniques brutes à l'ouverture	20 516 686	126 480	274 833	6 916 368	24 944	90 683	27 949 994	649 245	28 599 239

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C2.1 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS
(en milliers d'euros)

	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES	TOTAL 2022	TOTAL 2021
Produits des placements					
Revenus des participations	-	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	-	21 789	21 789	19 178
Revenus des autres placements	-	-	591 763	591 763	567 546
Reprises de provisions	-	-	2 389	2 389	1 227
Reprise sur réserve de capitalisation	-	-	171 076	171 076	2 515
Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	64 554	64 554	121 955
TOTAL	**-**	**-**	**851 571**	**851 571**	**712 421**
Charges des placements					
Frais internes et externes de gestion	-	-	32 370	32 370	68 002
Charges des placements	-	-	56 136	56 136	60 102
Dotations aux provisions	-	-	23 647	23 647	8 035
Dotation à la réserve de capitalisation	-	-	24 819	24 819	25 113
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	195 771	195 771	70 814
TOTAL	**-**	**-**	**332 743**	**332 743**	**232 066**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C2.2 - ALLOCATION REGLEMENTAIRE DU RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)

	2022	2021
Compte technique vie	501 665	465 057
Compte non technique	17 163	15 298
TOTAL - Produits des placements	**518 828**	**480 355**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C3 - INFORMATIONS DIVERSES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
(en milliers d'euros)

NATURE DES POSTES	2022	2021
a) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	-	-
Charges sociales	-	-
Autres charges sur rémunération	-	-
TOTAL	**-**	**-**
b) COMMISSIONS AFFERENTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE		
Commissions vie	75 191	74 691
TOTAL	**75 191**	**74 691**
c) PRIMES BRUTES EMISES		
Assurance vie :		
Primes d'assurance directe en France	1 205 331	1 137 375
Primes d'assurance directe dans l'U.E. (hors France)	7 882	7 956
TOTAL	**1 213 213**	**1 145 331**
d) ENTREES ET SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Entrées de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	-	-
Sorties de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	-	-
TOTAL	**-**	**-**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C4 - INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Résultat de l'exercice	60 033	20 057
Provision pour impôt de l'exercice	200	20 620
Résultat avant impôt	60 233	40 677
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-
Résultat, hors évaluations fiscales dérogatoires, avant provision pour impôts	**60 233**	**40 677**

NOTE C5 - DIFFERENCE ENTRE LA PROVISION POUR IMPÔT CONSTITUEE ET L'IMPÔT DÛ
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Provision pour impôt constituée	200	20 620
Impôt dû	-	17 412
Différence	**200**	**3 208**

NOTE C6 - CHARGE FISCALE
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Charges liées au contrôle fiscal et rappels d'impôts	-	-2
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	200	20 620
Excédent sur provision constituée à la clôture de l'exercice précédent	-1 580	373
Charge fiscale comptabilisée	**-1 380**	**20 991**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C7 - FRAIS ET COMMISSIONS PAR NATURE ET PAR DESTINATION
(en milliers d'euros)

FRAIS PAR NATURE

Intitulé	2022	2021
Commissions	75 191	74 691
Charges externes	27 680	26 438
Impôts et taxes	5 059	5 046
Charges de personnel	-	-
Autres charges de gestion courante	-	-
Amortissements et provisions	803	203
sous-total des charges par nature	**108 733**	**106 378**
Frais d'acquisition reportés	-	-
Frais d'administration	-	-
Frais de règlements des sinistres	277	291
Commissions reçues des réassureurs	-	-
sous-total autres charges	**277**	**291**
TOTAL	**109 010**	**106 669**

FRAIS ET COMMISSSIONS PAR DESTINATION

Intitulé	2022	2021
Frais de règlements des sinistres	1 276	1 389
Frais d'acquisition	18 769	16 591
Commissions reçues des réassureurs	-	-
Frais d'administration	86 530	86 497
Frais de gestion des placements	2 435	2 192
TOTAL GENERAL PAR DESTINATION	**109 010**	**106 669**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C8 - VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE REASSURANCE ENTRE BILAN D'OUVERTURE ET LE BILAN DE CLOTURE
(en milliers d'euros)

DESIGNATION	2022	2021
Charges des provisions d'assurance vie	-994 319	-832 929
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporées directement	99 912	101 051
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	401 928	399 700
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	**-492 479**	**-332 178**

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE C9 - TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS
(en milliers d'euros)

	2018	2019	2020	2021	2022
A- Participation aux résultats totale (A1+A2) :	**587 767 (*)**	**518 607 (*)**	**463 076 (*)**	**560 042 (*)**	**557 752 (*)**
A1- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	586 665	193 571	466 958	504 000	539 979
A2- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 102	325 036	-3 882	56 042	17 773
B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A.132-10 :					
B1- Provisions mathématiques moyennes	21 991 195	22 266 001	22 151 837	21 683 037	21 307 045
B2- Montant minimal de la participation aux résultats	495 184	421 384	435 951	459 005	466 025
B3- Montant effectif de la participation aux résultats :	585 251	518 485	462 744	556 515	519 907
B 3 a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	584 149	193 449	466 626	500 473	502 134
B 3 b - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 102	325 036	-3 882	56 042	17 773

Selon le texte de l'arrêté du 07-07-2010 qui prévoit un encadrement des modalités de garantie d'un taux minimum par les entreprises d'assurance.
Le montant minimal annuel de la participation aux bénéfices est augmenté d'un montant égal à la somme, contrat par contrat, du produit de la provision mathématique ayant bénéficié pour l'exercice en cours, d'un taux garanti supérieur au taux moyen servi aux assurés (III de l'article A.132-3 du code des assurances), par la différence entre le taux garanti à ladite provision mathématique et le taux moyen servi aux assurés défini précédemment.
(*) hors PCDD (A.333-7)

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D1 - CONSOLIDATION

Les comptes annuels d'Abeille Epargne Retraite sont consolidés :

Au niveau groupe :

par intégration globale dans les comptes combinés d'Aéma Groupe
dont le siège social est situé au 17 place Etienne Pernet, 75015 Paris

NOTE D2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL ET LES DIRIGEANTS

a) Effectif de la société au 31-12-2022

Au cours de l'exercice, les moyens généraux de la société ont été apportés par Abeille.
Abeille Epargne Retraite n'emploie aucun salarié.

b) Rémunérations allouées aux dirigeants

Abeille Epargne Retraite n'a versé aucune rémunération, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres de ses organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.

NOTE D3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes, distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes, est mentionnée dans les comptes d'Aéma Groupe.

DocuSign Envelope ID: DE162204-2301-4F6E-B0CA-0B4F0A616EF3

NOTE D4 - INFORMATIONS SUR LA PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE
(en milliers d'euros)

Montant de la moins-value latente globale nette mentionnée à l'article R.343-5 du Code des assurances :	-
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute déjà constituée au niveau des autres provisions techniques :	-
Hypothèses relatives à l'évaluation de la duration des passifs définie par l'article A.343-1-2 : La duration des passifs est produite à l'aide du modèle et des hypothèses retenues dans le cadre de la valeur MCEEV.	
Evénements de l'exercice affectant l'évaluation de la duration :	-
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater en résultats futurs :	-
Evolution sur l'exercice du solde du compte de dotation à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater :	
Solde à l'ouverture de l'exercice	-
Montant à étaler de l'exercice correspondant au tiers de la moins-value globale	-
Charge de l'exercice selon étalement au 8 ième	-
Solde à la clôture de l'exercice	-
Résultat avant report de charge tel que mentionné à l'article R.343-6 du Code des assurances net d'IS :	60 033